

Projet d'établissement 2018-2023

Foyer PIPARK



Route de Pipark

56400 BRECH

Tel : 02 97 56 46 80

Email : secretariat.pipark@agd56.fr

SOMMAIRE

Remerciements.....	1
Préambule	2
Méthodologie et communication.....	2
1. Historique du foyer Pipark.....	3
2. Le projet de l'association Gabriel Deshayes.....	4
3. Les missions du foyer Pipark	5
3.1 Contexte législatif et réglementaire	5
3.2 Inscription du foyer dans le schéma autonomie 2018-2022	5-6
3.3 Les arrêtés d'autorisation	6-7
4. Le public et son entourage	8
4.1 Le public accompagné.....	8
a. Les foyers.....	8-9
b. Les services	9-10
4.2 Les besoins et les attentes des personnes.....	11-13
4.3 Les évolutions des publics.....	14
4.4 Les relations avec l'entourage	14
a. Les liens des personnes avec leurs proches	14
b. Les liens de citoyenneté	15
c. Les interactions avec le territoire.....	15
d. Le caractère accueillant de l'établissement	16
e. Les modalités d'admission aux foyers	17
f. Les modalités d'admission pour les services.....	18
5. La nature de l'offre de service et son organisation	19
5.1 Les prestations directes	20-27
a. Les prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	
- Les soins médicaux à visée préventive et curative	20
- La prestation du psychologue	21
- La prestation des pharmaciens	22
- La prestation en locomotion.....	23
b. Les prestations en matière d'autonomie	
- L'accompagnement pour les actes essentiels – le foyer de vie.....	24
- L'accompagnement pour les actes essentiels – le foyer d'hébergement.....	25
- L'accompagnement à la communication et les relations avec autrui	26
- La surveillance de nuit	27

-	L'accueil temporaire	28
c.	Les prestations pour la participation sociale	
-	L'accompagnement à l'expression du projet personnalisé	29-30
-	L'accompagnement aux activités sociales	31
-	L'accompagnement aux activités éducatives et de loisirs	32
-	L'accompagnement spirituel et religieux.....	33
-	L'accompagnement par les bénévoles.....	34
d.	L'accompagnement par les services	
-	L'accompagnement par le SAVS.....	35
-	L'accompagnement en UVE	36
-	L'accompagnement en UATP	37
5.2	Les prestations indirectes : les fonctions logistiques.....	38-44
-	Les locaux d'hébergement	38
-	Les locaux pour prestations diverses	39
-	L'entretien des locaux.....	40
-	La restauration	41
-	L'entretien du linge	42
-	La maintenance	43
-	Les transports liés au projet individuel	44
6.	Les principes d'intervention	45
6.1	Autonomie et protection	45
6.2	Individualisation de l'accompagnement et recherche de la cohésion sociale	45-46
6.3	Personnalisation de l'accompagnement et règles de la vie collective	46-47
7.	Les professionnels et les compétences mobilisées	47
7.1	Les compétences et les qualifications.....	47-48
7.2	La dynamique du travail d'équipe.....	49
7.3	L'organisation de l'interdisciplinarité	49-50
7.4	Le soutien aux professionnels.....	50
8.	Qualité et gestion des risques	51
8.1	Amélioration continue de la qualité	51
8.2	Prévention et gestion des risques	53
8.2.1	La prévention et la gestion des risques de maltraitance.....	53
8.2.2	Les dispositifs de prévention des risques professionnels.....	54
9.	Les objectifs d'évolution, de progression et de développement	54

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier particulièrement les membres du groupe qualité 2018 sans qui ce projet d'établissement n'aurait pas vu le jour sous cette forme et avec cette consistance. Ils ont réalisé un travail remarquable de recherche, de collectes et de réflexion collective et tout cela avec enthousiasme et engagement. Leur bonne humeur communicative nous a tous motivé à poursuivre et à élaborer un document à l'image du travail réalisé à Pipark.



En commençant par la gauche : Cédric, Angélique, Helena, Anne-Laure, Lila, Ingrid, Gwenaëlle, Philippe et Marjorie. Il manque Gauthier qui a quitté l'établissement en mars 2018 vers une autre région et a aussi, apporté sa contribution.

Si le groupe qualité fut le pilote de ce travail, il n'aurait rien pu faire sans la large contribution de leurs collègues. Voilà pourquoi, je souhaite remercier très sincèrement l'ensemble des professionnels de Pipark. Ils ont permis d'étoffer les écrits, de collecter 50 témoignages de résidents et d'agrémenter de 58 photos, qui permettent au fil des pages, de s'imprégner de la vie et de l'esprit de Pipark.

Un immense merci également à toutes les personnes accueillies (aux foyers) ou accompagnées (par les services) pour leur participation et leurs témoignages. Aucun d'entre eux, malgré parfois des difficultés d'expression, n'a hésité à apporter sa contribution. Bien au contraire, ils sont tous très fiers d'avoir participé à ce travail.

Je tiens également à remercier Mme Gaëlle Le Pabic, référente qualité de l'association jusqu'en avril 2018 qui a réalisé un travail important avec le groupe qualité mais aussi avec les équipes de terrain sur les besoins des personnes. Elle a permis de formaliser par écrit des concepts essentiels et initié un travail à partir de la nomenclature SERAfin que nous avons poursuivi pour les prestations.

Et enfin, un dernier merci à Yohann Catherine qui fut mon stagiaire CAFERUIS du 4 décembre 2017 au 4 avril 2018. Ses remarques, ses avis et ses propositions pertinentes et judicieuses ont également largement contribué à la construction de ce projet d'établissement.

En conclusion, j'espère qu'à travers ce document vous appréhendez concrètement la réalité de Pipark, son éthique d'accompagnement et son esprit solidaire au service des personnes.

Annabelle Le Naour le 8 juin 2018

Préambule

Le foyer Pipark est un établissement médico-social géré par l'Association Gabriel Deshayes. Il accueille depuis juin 1983 des adultes en situation de handicap sensoriel, surdit  ou c cit . Sa mission est d'offrir un lieu de vie qui favorise le d veloppement personnel des r sidents, leur participation sociale et leur vie relationnelle par un accompagnement adapt    leur handicap et la mise en place d'activit s stimulantes.

Ce projet d' tablissement d finit le cadre qui donne sens et organise toute l'activit  professionnelle aupr s du r sident, de sa famille et de son environnement. Il se veut exister comme un document de r f rence :

- Pour les personnes accompagn es et les familles afin qu'ils aient une id e claire des actions et des services qu'ils sont en droit d'attendre,
- Pour les professionnels afin que chacun puisse situer ses missions dans une perspective plus globale et y trouver le sens de nos pratiques professionnelles,
- Pour les administrateurs afin qu'ils puissent appr cier la pertinence des choix associatifs,
- Pour les organismes de contr le afin qu'ils puissent v rifier la coh rence des r ponses et la bonne utilisation de l'argent donn .
- Pour les partenaires afin de cr er de la coh rence autour du projet de la personne accueillie

Dans un environnement social et l gislatif en forte mutation, ce projet est con u pour indiquer le cap pour les prochaines ann es, d finir des choix fondamentaux, se donner des perspectives d' volution et se permettre des ajustements in vitables.

METHODOLOGIE ET COMMUNICATION

L' laboration de ce nouveau projet 2018-2023 s'est bas e sur la participation de l'ensemble des acteurs soit :

- La direction g n rale
- La direction de l' tablissement
- Les repr sentants de l'association Gabriel Deshayes : en CVS, en CA
- Les professionnels du groupe qualit  compos  de 10 personnes repr sentatives de l'ensemble des corps de m tiers : AES (AMP), ES, secr taire, agent technique, ling re, cuisinier et surveillant de nuit.
- Les r sidents sollicit s pour leurs t moignages sur l'ensemble des prestations par le biais du CVS.
- Les partenaires, les b n voles et stagiaires

Le groupe qualit  y a travaill  pendant un an   raison d'une r union mensuelle. Chacun d'eux a particip    l' laboration de la fiche prestation de son secteur. La pr sence d'un stagiaire de direction CAFERUIS a permis de collecter les informations avant la mise en commun en r union qualit . La r f rente qualit  a  galement anim  les r unions en lien avec les besoins du public et travaill  en petits groupes par services ou unit s de vie. Les r unions qualit  ont permis de faire un point sur l' tat d'avancement des diff rents travaux. La directrice a r dig  le document final

Ce projet d' tablissement a  t   labor  en r f rence   la RBPP « Elaboration, r daction et animation du projet d' tablissement » publi  par l'ANESM. Il a  t  adopt  par le Conseil d'Administration de l'Association Gabriel Deshayes le 28 juin 2018 apr s consultation du conseil de la vie sociale le 20 juin 2018. Il peut faire l'objet de r visions p riodiques   l'initiative de la direction ou du conseil de la Vie Sociale.

1. Historique du foyer Pipark

C'est en 1812 que Gabriel Deshayes curé d'Auray fait appel aux « Filles de la Sagesse » pour développer l'œuvre de la Chartreuse d'Auray en faveur des jeunes sourds amorcée quelques années plus tôt par Laurine Duler, institutrice des « sourds-muets ». En 1968, l'établissement de jeunes sourds est transféré dans des nouveaux locaux construits à proximité pour devenir le centre Gabriel Deshayes et en 1976, l'établissement de jeunes aveugles fusionne avec l'établissement des Hauts-Thébaudières à Vertou.

Il ne reste alors sur le site de la Chartreuse qu'une trentaine de femmes déficientes sensorielles atteintes de sur-handicaps. Afin de leur permettre une vie plus adaptée à leur âge et à leur handicap, la congrégation étudie le projet de construction d'un foyer et d'un CAT (ancienne appellation de l'ESAT) qui serait situé sur des terrains avoisinants dont elle est également propriétaire.

Ce projet se concrétise en janvier 1980 lorsque la DDASS donne son agrément officiel. Les travaux s'achèvent en mai 1983 et c'est en juin que s'effectue le transfert des résidents dans les nouveaux bâtiments du foyer et du CAT. La vie du foyer est imprégnée de l'histoire de la Chartreuse. Certains adultes ont passé la quasi-totalité de leur existence en institution : dès l'âge de 5 ou 6 ans en établissement de jeunes sourds ou de jeunes aveugles puis au foyer la Chartreuse. L'histoire personnelle de certains résidents rejoint l'histoire du foyer.

Depuis sa création, le foyer n'a jamais cessé d'évoluer. En 2002, le « foyer d'hébergement la Chartreuse » devient le « foyer Pipark » et se décline en 3 entités : le foyer de vie, le foyer d'hébergement et les UVE (unités de vie en extérieur). En effet, certaines personnes émettent le souhait de vivre à l'extérieur de l'institution. Le foyer débute alors le partenariat avec Bretagne Sud Habitat (construction d'un lotissement face au foyer) et réserve 2 maisons en location, projet toujours d'actualité à ce jour. Les premières séances de locomotion sont organisées afin que les personnes puissent se déplacer et se rendre seule à leur travail.

Au fil du temps et dans le souci de toujours s'adapter aux besoins des résidents, d'autres services voient le jour. En 2007, création de l'UATP pour accueillir les travailleurs à temps partiel ainsi que le SAVS Pipark en 2010 pour accompagner les travailleurs de l'ESAT vivant à domicile.

En 2012, suite à une première démarche d'évaluation interne, les locaux du foyer font l'objet d'une réhabilitation complète dans le but d'améliorer 3 points fondamentaux : l'intimité des résidents, le respect de la spécificité du handicap sensoriel et l'accompagnement des aînés. Ainsi :

- Le foyer d'hébergement se distingue clairement du foyer de vie
- Les chambres sont toutes équipées de sanitaires privatifs
- Les groupes et les lieux de vie se réorganisent afin d'améliorer la prise en compte du handicap sensoriel. On crée des pavillons selon la déficience sensorielle
- Le handicap sensoriel est pris en compte : cheminement, balisage, repère tactile, sonnerie lumineuse...
- Une unité indépendante non médicalisée est créée pour prendre en compte l'avancée en âge des aînés

Puis plus récemment en juillet 2017 l'agrément du SAVS Pipark passe de 10 à 17 places pour répondre à l'accompagnement des travailleurs en situation de handicap psychique accueillis à l'ESAT.

2. Le projet de l'association Gabriel Deshayes

L'association Gabriel Deshayes est une association privée, loi 1901 avec un conseil d'administration de 20 membres dont un Bureau de 8 administrateurs. Elle est régie par la convention collective Nationale de Travail des Établissements et Services pour Personnes Inadaptées et Handicapées du 15 mars 1966.

La mission de l'Association, des établissements et services qu'elle gère, est d'accompagner l'enfant, l'adolescent ou l'adulte présentant une déficience sensorielle ou un trouble sévère du langage en vue de développer de la façon la plus complète possible (sur le versant scolaire, professionnel et social) son autonomie, que ce soit dans le milieu ordinaire ou le milieu spécialisé.

Cette mission repose sur les valeurs défendues par l'Association Gabriel DESHAYES, à savoir :

- RESPECT

Respecter la personne dans son altérité, ses demandes et ses choix ; Vivre la tolérance ; Être ouvert sur la diversité ; Porter attention à l'autre ; Prendre soin des personnes avec bienveillance pour une bientraitance ; Respecter les matériels confiés, Agir selon une éthique profess)

- SOLIDARITÉ

Privilégier la relation sociale, solidaire, équitable ; Être dévoué aux personnes en situation de handicap ; Promouvoir le « vivre ensemble » et faire participer à la vie de la cité ; Collaborer avec tous les acteurs qui concourent à l'éducation, la formation et l'insertion des personnes en situation de handicap.

- PROFESSIONNALISME

Devoir de se former, d'accepter les conseils et l'accompagnement ; Travailler avec dynamisme, exigence, engagement et conscience professionnelle ; Chercher à innover pour adapter les réponses ; Assurer une veille professionnelle ; Être réactif.

- COMMUNICATION

Savoir écouter ; Se rendre disponible ; Échanger avec sincérité et transparence ; Chercher à connaître l'autre et s'intéresser ; Être courtois.

- CONFIANCE

Envisager la personne comme responsable et actrice de son projet de vie ; Promouvoir ce qui renforce l'autonomie des personnes ; Agir avec souplesse.

L'Association accueille et accompagne

- Des enfants, adolescents ou adultes connaissant une malvoyance ou une cécité.
- Des adultes présentant une surdicécité.
- Des enfants, adolescents ou adultes présentant un trouble sévère du langage oral et de la communication.

Depuis sa création, les capacités d'accueil des structures gérées par l'Association ont sensiblement évolué ainsi que le type de public accueilli. En effet, si elle demeure référente pour l'accompagnement de personnes déficientes sensorielles, elle assure également ses prestations auprès d'enfants présentant un Trouble Sévère du Langage (TSL), d'adultes présentant une surdicécité (FAM Liorzig) ou une déficience intellectuelle, mentale ou psychique, légère à moyenne (ESAT La Chartreuse).

Par ailleurs, l'Association a récemment étendu son action en direction des enfants présentant un trouble des apprentissages au travers d'un dispositif départemental de coordination et d'analyse des dossiers (Dispositif TAE 56).

3. Les missions du foyer Pipark

Elles sont définies par différents textes juridiques :

3.1. Contexte législatif et réglementaire

L'existence, le fonctionnement ainsi que les missions du foyer Pipark sont régis par plusieurs ancrages réglementaires comme le code de l'action sociale et des familles (article L311-1 à L 314-13 et D311-1 à R314-208) dont une grande majorité des articles ont été révisés suite à la loi 2002-02 du 02 01 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Une seconde révision est intervenue suite à la loi 2005-102 du 11 février 2005 dite pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Nous avons reproduit ci-après les articles essentiels :

Article L312-1 CASF

Sont des établissements et services sociaux et médico sociaux, au sens du présent code, les établissements et les services, dotés ou non d'une personnalité morale propre énumérés ci-après :

« Les établissements et les services, y compris les FAM, qui accueillent des personnes handicapées quel que soit leur degré de handicap ou leur âge, ou des personnes atteintes de pathologie chronique, qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, de prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale et professionnelle des personnes ou des familles en difficulté ou en situation de détresse ;

« Les établissements mentionnés au 1°, 2°, 6° et 7° du I s'organisent en unité de vie favorisant le confort et la qualité de séjour des personnes accueillies, dans des conditions et des délais fixés par décret. »

Article L344-1-1 CASF

Les établissements et services qui accueillent ou accompagnent les personnes handicapées adultes qui n'ont pu acquérir un minimum d'autonomie leur assurent un soutien médico-social et éducatif permettant le développement de leurs potentialités et des acquisitions nouvelles, ainsi qu'un milieu de vie favorisant leur épanouissement personnel et social. Un décret détermine les obligations de ces établissements et services, notamment la composition et les qualifications des équipes pluridisciplinaires dont ils doivent disposer. » Il s'agit du décret n° 2009-322 du 20 mars 2009 relatif aux obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie.

Une autre loi est venue étayer le cadre réglementaire en juillet 2009, la loi HPST, hôpital, patient, santé et territoire. Elle modifie la régulation du secteur social et médicosocial par exemple en introduisant la procédure d'appel à projet pour la création, la transformation ou l'extension des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Elle clarifie, entre autre, les rôles des professionnels dans l'aide à la prise de médicaments en établissements.

3.2. Inscription du foyer dans le schéma autonomie 2018 2022

Le foyer Pipark s'inscrit dans certains axes du nouveau schéma départemental 2018 2022 à savoir :

Orientation 1 – objectif 1 : Répondre aux besoins des jeunes adultes maintenus en institution pour enfants. Une réflexion associative est en cours afin de libérer des places sur l'ensemble du site de Pipark pour assurer un accueil adapté à l'âge et aux besoins des jeunes adultes en situation de handicap et maintenus en établissement pour enfants.

Orientation 1 - objectif 2 : Accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap
Depuis plusieurs années, nous assistons au vieillissement de la population avec un faible taux de renouvellement. Les résidents de plus de 60 ans peuvent rester de longues années au foyer avant une orientation de type EHPAD. L'établissement s'est organisé pour créer une unité indépendante non médicalisée afin de prendre en compte l'avancée en âge des aînés et ce qui en découle.

Orientation 4 – objectif 1-2 : Recenser et organiser l'aide aux aidants sur les territoires autonomie à destination des personnes handicapées.

L'accueil temporaire nous permet d'organiser des périodes de répit pour l'intéressé ou son entourage, des périodes de transition entre 2 prises en charge, des réponses adaptées à une situation d'urgence ou une modification ponctuelle des besoins de la personne. Le nombre de journées constatées en hébergement temporaire est en forte progression depuis 2018.

3.3. Les arrêtés d'autorisation

L'autorisation du Foyer Pipark a été renouvelée par le Président du Conseil départemental du Morbihan pour une durée de 15 ans à compter du 28 juillet 2017. Elle prévoit :

- 26 places autorisées pour le foyer de vie dont 25 places d'hébergement permanent avec internat et 1 place d'hébergement en accueil temporaire
- 10 places autorisées pour le foyer d'hébergement
- 10 places en UVE (unités de vie extérieures)
- 17 places en SAVS (travailleurs et retraités d'ESAT)
- 4 places en UATP (unité d'accueil à temps partiel)

Catégorie de déficiences décrites dans l'autorisation : déficience sensorielle avec troubles associés.

Définition d'un foyer de vie

Le foyer de vie désigne un établissement médico-social destiné à l'accueil et l'hébergement de personnes handicapées dans l'incapacité d'exercer une activité à caractère professionnel, mais qui ont conservé une autonomie physique ou intellectuelle suffisante pour réaliser les actes de la vie courante. Les personnes accueillies, bien qu'inaptes à occuper un emploi, même en milieu protégé (structure spécialisée), sont notablement moins dépendantes que les personnes accueillies en Maisons d'accueil spécialisées (MAS) ou en foyer d'accueil médicalisé(FAM), et sont en capacité de participer à une animation sociale et à des activités occupationnelles et collectives.

Ces foyers mettent en œuvre des soutiens médico-sociaux visant à développer l'autonomie des résidents, tout au moins à prévenir toute forme de régression par la réalisation d'activités quotidiennes diversifiées. Les activités quotidiennes proposées sont diverses (ludiques, créatives, ou encore éducatives) et adaptées aux capacités des résidents. Il peut s'agir d'activités manuelles (peinture, sculpture, modelage...), d'activités de gymnastique, de danse, d'expression corporelle, ou d'activités d'ergothérapie. Ces activités peuvent se dérouler aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

À cet effet, le fonctionnement de la structure est assuré par une équipe composée en majorité de travailleurs sociaux et, éventuellement, de personnel médical et paramédical. Selon les projets institutionnels mis en place, ces foyers emploient en majorité des auxiliaires de vie et/ou des aides médico-psychologiques pour l'accompagnement quotidien. Placés sous la compétence du conseil général, les foyers de « vie » sont en principe ouverts toute l'année et offrent soit un accueil à la journée, soit un accueil à temps complet. Les foyers de vie fonctionnent en majorité en internat.

Définition d'un foyer d'hébergement

Le foyer d'hébergement est une structure d'accueil collectif ayant pour objectif de placer la personne handicapée dans une dynamique d'insertion sociale. Souvent annexés à des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT), ces foyers viennent en complément des actions engagées pour la réinsertion professionnelle, que cela soit en milieu ordinaire ou en milieu protégé. Ces foyers ne sont pas médicalisés, mais les personnes accueillies y bénéficient, le soir et le week-end, d'un accompagnement et d'un encadrement par une équipe de travailleurs sociaux. Des activités sportives et culturelles y sont également régulièrement proposées.

Les projets et le fonctionnement de ces établissements peuvent proposer diverses formules d'accueil, allant de l'hébergement collectif, qui peut laisser une part plus ou moins importante à l'autonomie sociale (participation à la vie du foyer : courses, préparation des repas, par exemple), à des structures plus innovantes recherchant une ouverture sur l'extérieur, une mise en autonomie de la personne la plus large possible.

En fonction de leur autorisation, ces établissements médico-sociaux peuvent offrir un accueil en hébergement complet, l'internat, qui permet une prise en charge à temps complet (week-end et vacances compris) ou un accueil à la journée avec retour à domicile le soir et le week-end (externat ou semi-externat). Par ailleurs un accueil temporaire peut également être organisé. Placés sous la compétence des conseils généraux, ces foyers peuvent être de statut public ou privé.

Définition d'un SAVS

Les SAVS sont des services médico-sociaux issus de la loi du 11 février 2005. S'adressant à des adultes en situation de handicap, ils contribuent à la réalisation de leur projet de vie par un accompagnement adapté favorisant ainsi leur insertion en milieu ordinaire.

Ces services s'inscrivent dans la politique de libre choix de vie des personnes en situation de handicap et répondent à leur volonté de vivre à domicile. Ils sont soumis à la procédure d'autorisation et d'évaluation qui s'applique à l'ensemble des établissements et services médico-sociaux.

Définition des UVE

Les UVE (unités de vie extérieure) sont destinées aux personnes disposant d'une certaine autonomie. Les loyers et charges locatives, ainsi que l'alimentation, sont financés par les travailleurs concernés, qui peuvent bénéficier de l'APL, selon les règles en vigueur. L'accompagnement est assuré par une équipe d'encadrants, à la charge du Conseil Général, au titre de l'accompagnement à la vie sociale. L'orientation vers ce type d'établissement est établie sur décision de la CDAPH. La demande d'admission se fait auprès de l'établissement choisi par la personne handicapée.

Définition de l'UATP

Service destiné à des adultes travaillant en ESAT à temps partiel pour leur proposer un accompagnement le reste du temps afin de préserver leurs acquis et maintenir leurs liens sociaux.

4. Le public et son entourage

L'établissement PIPARK accueille des personnes adultes en situation de déficience auditive et/ou visuelle sévère ou grave associée à une déficience intellectuelle plus ou moins sévère et, pour certains, des troubles graves du comportement et de la personnalité.

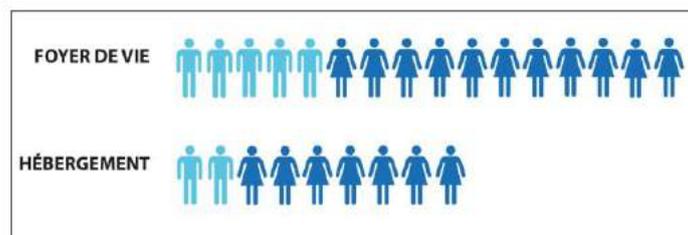
4.1 Le public accompagné

a. Les foyers

Répartition par sexe

Les foyers accueillent 66% de femmes.

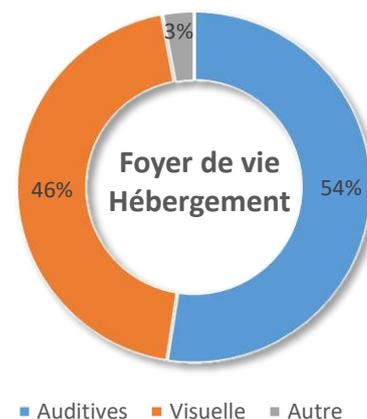
Déficiences principales



✓ 54 % des personnes accueillies aux foyers sont en situation de déficience auditive et 46% d'entre elles sont en situation de déficience visuelle. Certaines personnes cumulent les 2 déficiences.

✓ La proportion des déficiences auditives et visuelles s'inverse entre le foyer d'hébergement et le foyer de vie. C'est également au foyer de vie que les troubles associés, et notamment les troubles du langage et de la communication, y sont les plus fortement représentés.

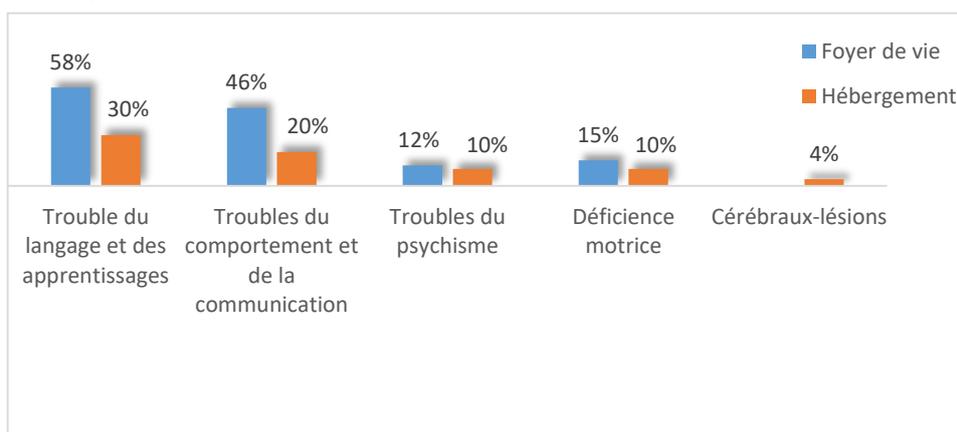
✓ Au foyer de vie, l'organisation des locaux en pavillons permet de regrouper les personnes selon leur déficience (auditive ou visuelle) alors qu'au foyer d'hébergement, les deux types de handicap cohabitent nécessitant une adaptation quotidienne des professionnels à la double spécificité sensorielle.



Déficiences associées

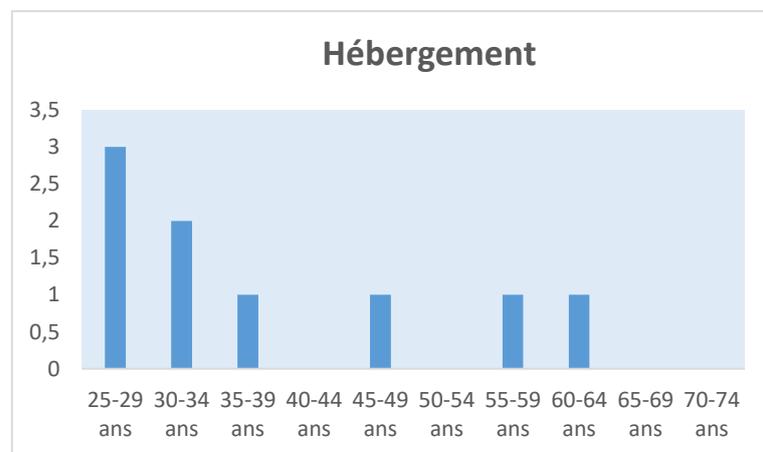
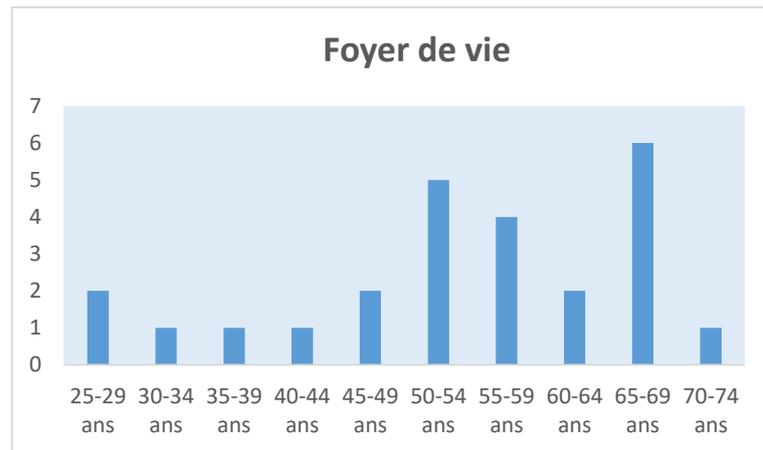
✓ Le fait que les 2 foyers proposent un accompagnement non médicalisé tend à les exclure du champ du handicap rare ou complexe. Pour autant nous défendons l'idée que certaines situations accompagnées (25% environ) relèvent bien de ce champ notamment celles qui associent une combinaison de déficiences sensorielles et intellectuelles plus ou moins graves aux troubles du comportement.

✓ Les 2 foyers connaissent une évolution des profils depuis une dizaine d'année avec une augmentation des troubles du comportement et des situations de violence (pathologies mentales et psychiques) pour les nouveaux jeunes arrivants.



Répartition par âge

- ✓ Au foyer de vie, nous assistons au vieillissement des résidents dont les conséquences se surajoutent aux effets du handicap initial. Voilà pourquoi nous maintenons une unité indépendante non médicalisée afin de prendre en compte l'avancée en âge des aînés.
- ✓ Au foyer d'hébergement, l'amplitude d'âge est importante et s'échelonne de 25 à 60 ans. Cela engendre une vie de groupe à deux vitesses : dynamique autour du quotidien chez les plus jeunes pour maintenir voire développer leurs acquis, préparation à la retraite pour les plus âgés.
- ✓ Cela constitue un enjeu fort pour les professionnels en termes d'adaptation aux spécificités des besoins et attentes de chaque classe d'âge.

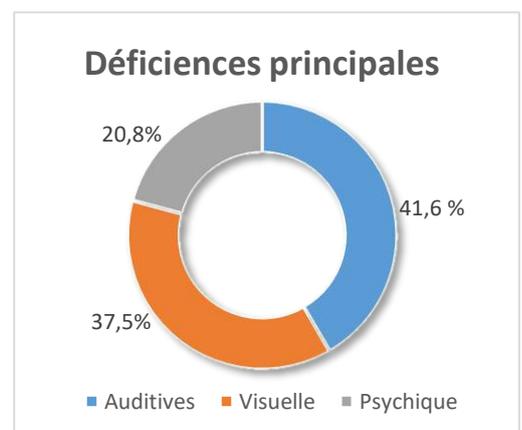


b. Les services

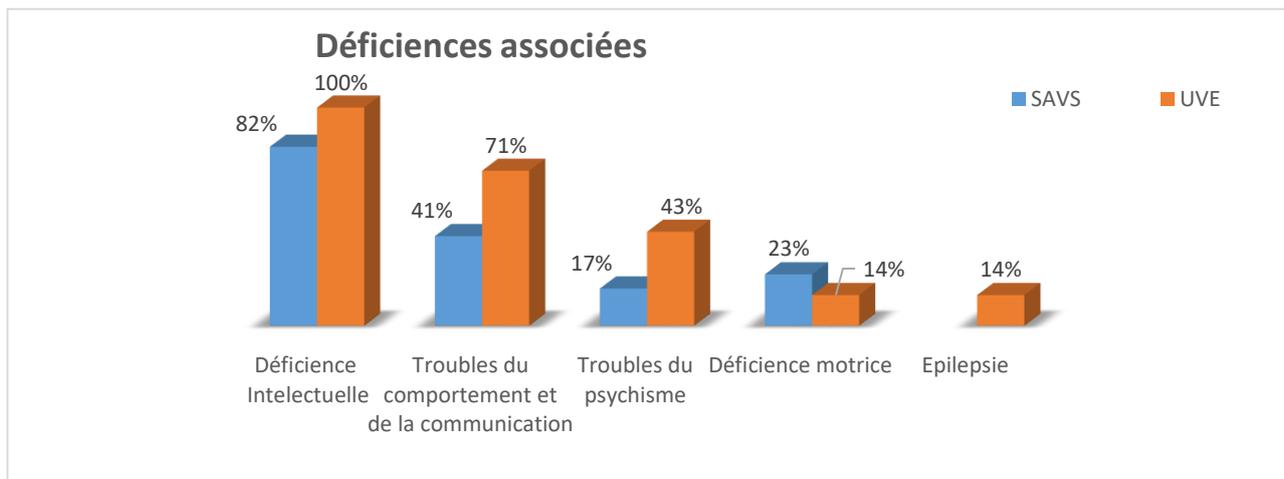
- ✓ Les services d'accompagnement de Pipark sont 1 SAVS et 1 service de suivi en UVE (unités de vie extérieure). Ils accompagnent des personnes en situation de handicap sensoriel et/ou psychique. Les personnes accompagnées travaillent ou sont retraitées de l'ESAT La Chartreuse.
- ✓ Le SAVS accompagne 17 personnes dont 11 femmes et 6 hommes. 13 d'entre elles habitent à Auray.

La demande de suivi SAVS est en nette augmentation notamment pour les personnes en situation de handicap psychique accueillies à L'ESAT plus récemment. Voilà pourquoi nous avons sollicité auprès du Conseil Départemental du Morbihan, une augmentation de la capacité du service en juillet 2017.

Il arrive fréquemment que la demande d'accompagnement concerne prioritairement le SAVS. Or après étude des besoins, nous devons procéder à une modification de notification vers les UVE. En effet les personnes suivies en UVE ont un besoin d'accompagnement plus soutenu que celles suivies par le SAVS.



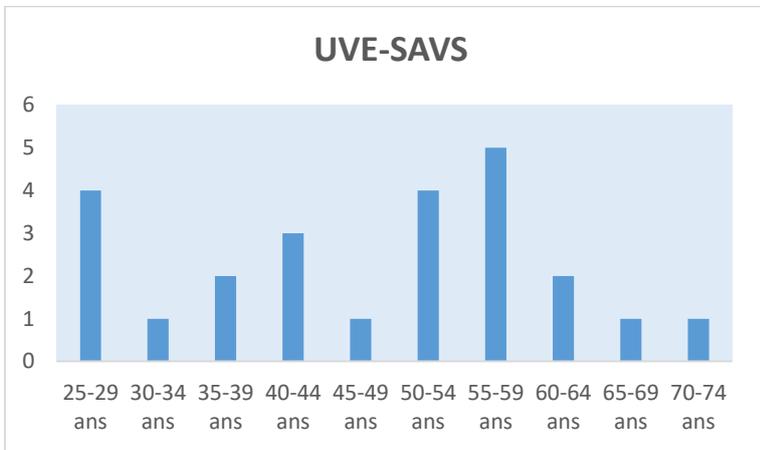
Cependant ces personnes ont un niveau d'autonomie supérieur à celles accueillies au foyer, 3 personnes bénéficient d'un moyen de locomotion (voiture ou voiture sans permis) et 3 personnes ont un enfant.



Répartition par âge

✓ Les âges des personnes suivies s'échelonnent de 25 à + de 70 ans avec une augmentation des personnes entre 50 et 60 ans d'où la nécessité de mettre en place un travail de préparation à la retraite. Il est organisé par les professionnels du service en lien avec l'équipe de l'ESAT et l'association ARESAT « Un avenir après le travail ».

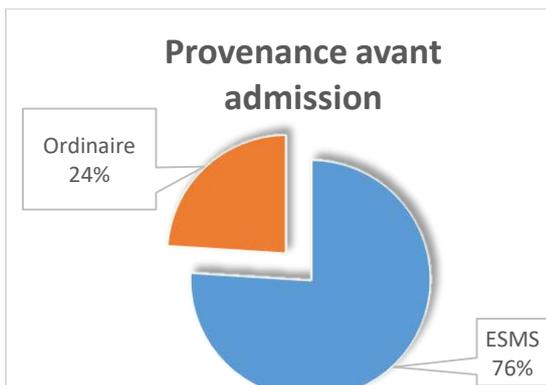
✓ La situation des futurs retraités d'ESAT actuellement suivis en UVE interroge puisqu'une fois à la retraite, elles ne pourront plus prétendre à ce type d'accompagnement et solliciteront un suivi SAVS insuffisant au regard de leurs besoins.



Origines géographiques

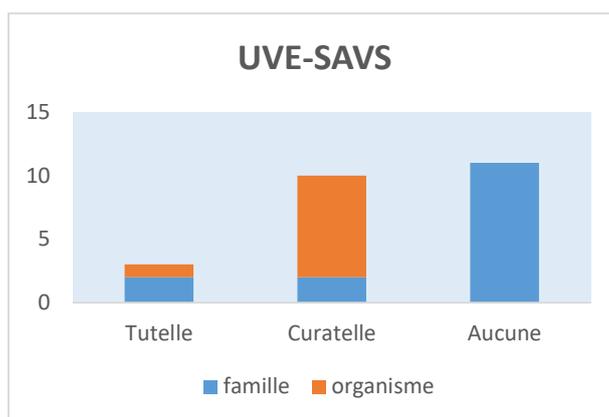
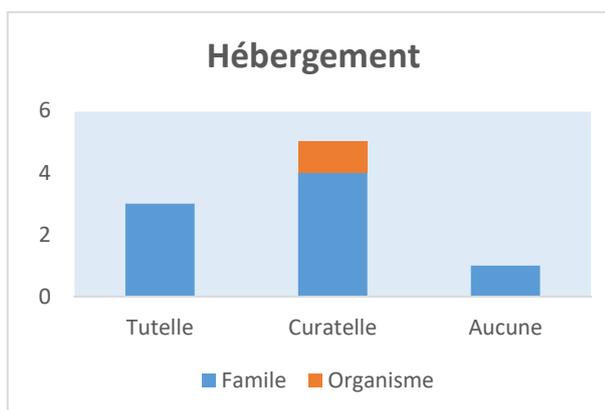
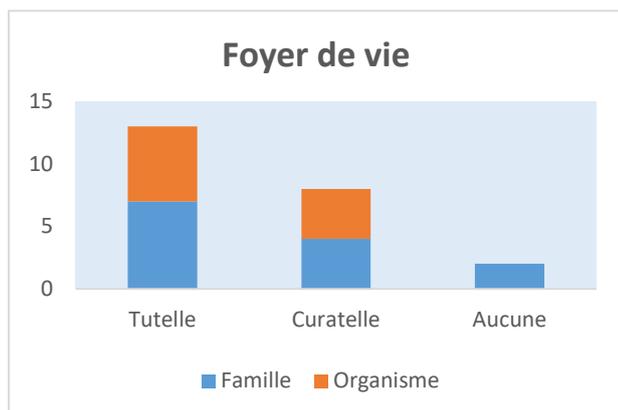
✓ Les personnes accompagnées sont originaires du Morbihan pour la plupart. Les trois quart d'entre elles ont déjà vécu un parcours en établissement médico-social avant d'être admises ou accompagnées par les services de PIPARK.

✓ Quand au 24% des personnes issues du milieu ordinaire, la moitié d'entre elles vivaient au domicile familial.



Mesures de protection

- ✓ Les mesures de tutelle ou de curatelle sont plus importantes dans les foyers que dans les services avec une inversion entre le foyer de vie (davantage de tutelles) et le foyer d'hébergement (davantage de curatelle). Ceci est en lien avec le niveau d'autonomie des personnes.
- ✓ Les familles sont plus présentes pour le suivi de ces mesures dans les foyers alors que les organismes de tutelle le sont davantage dans les services d'accompagnement.
- ✓ Seules 19% des personnes n'ont aucune mesure de protection. Cela concerne principalement les personnes accompagnées par les services SAVS.



4.2 Les besoins et les attentes des personnes

Fin 2017, une analyse pluridisciplinaire des besoins d'accompagnement a été menée pour chaque unité de vie et service du foyer Pipark en référence à la nomenclature SERAFIN-PH¹ dans l'objectif de s'approprier ce nouveau vocabulaire.

La description des besoins est présentée de façon synthétique (cf tableau p 13) et permet de visualiser le profil des besoins au sein des différents services du Foyer Pipark. Cette présentation permet de faire

¹ Le projet Serafin-PH (Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées) a pour objectif d'aboutir à un nouveau modèle tarifaire. L'appropriation des nomenclatures de besoins et de prestations élaborées dans la 1^{ère} phase du projet est encouragée avant même leur application dans une logique tarifaire.

émerger des catégories communes de besoins rencontrés par la majorité des personnes accompagnées par les professionnels du foyer Pipark :

- En matière de **participation sociale** : de ressources et d'autosuffisance économique, participer à la vie sociale, d'apprentissages, de vie affective et sexuelle, vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques, accéder aux droits et à la citoyenneté ;
- En matière d'**autonomie** : relations et interactions avec autrui, prendre des décisions adaptées et sécurité.
- En matière de **santé** : entretenir et prendre soin de sa santé, de fonctions sensorielles, de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux.

Au-delà de ce constat général, il apparaît des différences notables dans les profils de besoins selon les unités de vie et les services du Foyer Pipark :

- Le **pavillon 1** correspond au foyer d'hébergement et constitue le lieu de vie de 10 travailleurs de l'ESAT La Chartreuse en situation de déficience visuelle ou auditive et de déficience intellectuelle, parfois associées à d'autres difficultés. Les besoins en lien avec le travail et l'emploi y sont logiquement plus importants que dans d'autres unités. Sur la santé, l'évaluation fait apparaître des besoins plus importants en matière de fonctions digestive, métabolique et endocrinienne.
- Le **pavillon 2** accueille 9 résidents du foyer de vie en situation de déficience visuelle. Les besoins d'accompagnement pour les déplacements et l'utilisation des moyens de transport y sont plus importants. L'évaluation révèle également un besoin d'apprentissage pour être pair-aidant (besoins pour aider les autres à se déplacer, communiquer, avoir des relations avec autrui, avoir une bonne alimentation, veiller à leur santé...). En matière d'autonomie, les résidents du pavillon 2 présentent des besoins plus marqués en lien avec l'entretien personnel (pour la toilette, pour s'habiller/se déshabiller, pour s'alimenter...). En matière de santé, les besoins relatifs à la peau et aux ongles y sont plus conséquents.
- Le **pavillon 3** accueille 10 résidents du foyer de vie en situation de déficience auditive. Les limitations en matière d'autonomie y sont plus importantes, notamment en lien avec les besoins en matière de fonctions mentales, psychiques ou cognitives (conscience, orientation dans le temps, dans l'espace, fonctions intellectuelles, fonctions psychosociales, énergie et pulsions, sommeil, attention, mémoire, fonctions émotionnelles...). De manière générale, les besoins en matière de santé y sont plus marqués et une attention particulière devra notamment être portée sur une évaluation régulière de la douleur pour les résidents du pavillon 3.
- Le **pavillon 4** est réservé aux résidents vieillissants du foyer de vie pour lesquels les besoins de stimulation en matière de participation sociale et d'autonomie sont plus importants. De même, l'accompagnement en matière de santé y est plus marqué en raison des diverses pathologies liées au vieillissement.
- Pour les personnes accompagnées dans le cadre de l'**Unité de Vie Extérieure**, l'autonomie est plus grande en matière de mobilité et d'entretien personnel. Les besoins en matière de santé y sont moins importants.
- Les personnes accompagnées dans le cadre de l'**Unité d'Accueil à Temps Partiel** rencontrent des besoins plus marqués en matière de participation sociale.
- Les besoins d'accompagnement des 11 travailleurs de l'ESAT suivis par le **SAVS Pipark** se concentrent majoritairement autour des besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux.

EVALUATION DES BESOINS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

en nombre de personnes concernées/total des personnes accompagnées

FOYER PIPARK - OCTOBRE 2017

Catégories de besoins selon SERAFIN PH

	PIPARK	Pavillon 1	Pavillon 2	Pavillon 3	Pavillon 4	UVE	UATP	SAVS
1.3.5 - Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique								
1.3.5.1 – Ressources et autosuffisance économique	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.3.4 – Besoins pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport								
1.3.4.1 - Participer à la vie sociale	86%	89%	100%	100%	100%	100%	100%	36%
1.3.4.2 – Se déplacer avec un moyen de transport	58%	44%	100%	100%	100%	13%	50%	9%
1.3.3 - Besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux								
1.3.3.1 – Vie scolaire et étudiante	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
1.3.3.2 – Travail et emploi	53%	100%	0%	0%	0%	100%	100%	82%
1.3.3.3 – En matière d'apprentissages (transversal)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.3.3.4 – Vie familiale, parentalité, vie affective et sexuelle	88%	78%	100%	86%	86%	75%	100%	82%
1.3.3.5 - Apprendre à être pair-aidant	54%	56%	78%	57%	57%	25%	75%	36%
1.3.2 – Besoins pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques								
1.3.2.1 – Vivre dans un logement	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.3.2.2 – Accomplir les activités domestiques	81%	78%	100%	100%	100%	75%	100%	36%
1.3.1 – Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté								
1.3.1.1 – Accéder aux droits et à la citoyenneté	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
1.2.1 - Besoins en matière d'autonomie								
1.2.1.1 – Entretien personnel	44%	0%	100%	100%	100%	0%	0%	0%
1.2.1.2 – Relations et interactions avec autrui	86%	100%	100%	100%	100%	100%	50%	45%
1.2.1.3 – Mobilité	37%	22%	11%	71%	71%	25%	50%	0%
1.2.1.4 – Prendre des décisions adaptées et sécurité	93%	100%	100%	100%	100%	100%	75%	73%
1.1.1 - Besoins en matière de santé somatique ou psychique								
1.1.1.10 - Entretien et prendre soin de sa santé	95%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	73%
1.1.1.9 - Peau et structures associées	47%	44%	78%	86%	86%	38%	50%	9%
1.1.1.8 - Fonctions locomotrices	49%	22%	67%	100%	100%	38%	50%	18%
1.1.1.7 - Fonctions génito-urinaires et reproductives	28%	22%	0%	43%	43%	38%	25%	9%
1.1.1.6 - Fonctions digestive, métabolique et endocrinienne	67%	78%	67%	100%	100%	38%	100%	45%
1.1.1.5 - Fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire	30%	22%	22%	57%	57%	38%	25%	0%
1.1.1.4 - Voix, parole et appareil bucco-dentaire	33%	0%	56%	86%	86%	0%	25%	9%
1.1.1.3 - Douleur	35%	22%	100%	57%	57%	0%	25%	0%
1.1.1.2 - Fonctions sensorielles	93%	100%	100%	86%	86%	88%	100%	82%
1.1.1.1 - Fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

PARTICIPATION SOCIALE

AUTONOMIE

SANTÉ

4.3 Les évolutions des publics

Le foyer de vie : Plus de 50% des résidents ont plus de 50 ans et cette situation amène à réfléchir au vieillissement des résidents du foyer et plus particulièrement à ceux concernés par la tranche d'âge de 55 à 75 ans. Pour certains d'entre eux, leur niveau d'autonomie et leurs aspirations ne correspondent pas à une entrée en EHPAD. Parallèlement le nombre de jeunes en liste d'attente ne cesse de croître.

Pour d'autres, les conséquences du vieillissement se surajoutent aux effets du handicap initial et entraînent une fatigabilité beaucoup plus importante, une augmentation des pathologies et un suivi médical renforcé. Les pratiques professionnelles doivent donc s'adapter et se différencier plus fortement, entre besoins des résidents les plus jeunes et ceux des personnes de plus de 60 ans.

Le foyer de vie connaît une évolution des profils de déficiences associées parmi les dernières admissions, avec notamment une augmentation des troubles du comportement et des situations de violence. Le recours aux médecins psychiatres est de plus en plus fréquent, ainsi qu'aux professionnels du CMP.

L'établissement s'apprête également à accueillir une nouvelle population issue du pôle enfance de l'association. Elle concerne des jeunes porteurs de troubles sévères du langage (TSL) et dyspraxiques mais non concernés par des déficiences visuelles ou auditives habituelles. Une nouvelle fois, les pratiques professionnelles devront s'adapter à ce nouveau public.

Le foyer d'hébergement : outre l'amplitude d'âge importante et la nécessité pour les professionnels de s'adapter aux spécificités des besoins et attentes de chaque classe d'âge, le foyer s'apprête également à accueillir une nouvelle population issue cette fois de l'ESAT qui s'est ouvert aux personnes en situation de handicap psychique. Elles pourront dans la limite de places disponibles, solliciter un hébergement au foyer.

Le SAVS Pipark : Au-delà de l'accompagnement éducatif, le service a également un rôle de coordination et d'orientation vers les partenaires adéquats afin de trouver des solutions adaptées aux besoins. Il s'apprête à accompagner davantage de personnes retraitées d'ESAT

Les UVE : les changements de notifications du SAVS vers les UVE sont fréquents. Au départ les personnes sollicitent davantage le SAVS qui paraît mieux identifié. Or l'évaluation de leurs besoins fait apparaître un besoin de suivi plus soutenu.

4.4. Les relations avec l'extérieur

L'ouverture de la structure a pour objectif de développer ou maintenir le lien social des personnes tout en leur assurant un cadre de vie rassurant et structurant.

a. Les liens des personnes avec leurs proches

Il s'agit de permettre au résident de maintenir et développer des relations familiales s'il le souhaite sans pour autant supervision familiale du choix de vie dans la mesure où le résident est en capacité de l'exprimer. Considéré comme des adultes et des personnes à part entière et si la personne le souhaite, l'entourage peut être impliqué et associé en :

- Entretien des liens existants ou en renouant des liens distendus par les différents moyens possibles : courrier, mails, skype, visites... Lors des visites, les professionnels proposent la « salle accueil famille » (cf photo) pour garantir une certaine intimité et s'organisent pour les rendre agréables.



- Informant les proches de la vie de l'établissement : ils sont invités chaque année en novembre pour une journée qui se déroule en 2 temps. La matinée est animée par la direction qui réalise un bilan de l'année passée et une perspective de l'année à venir : mouvements de personnels, formation, travaux, investissements, projets... l'après-midi est réservée à une rencontre avec l'ensemble des professionnels.

- Participant à la convivialité des lieux : ils sont invités à la fête de l'établissement qui se déroule en juin pour échanger un repas convivial avec les résidents et les professionnels. L'après-midi est consacrée à un spectacle réalisé par les résidents : chants, danse, théâtre... Des panneaux photos permettent de présenter les moments forts de l'année.

Témoignages

*« Les gens sont là pour discuter, il y a une bonne ambiance, il y a le théâtre et la danse, c'est convivial » **Monique***

*« C'est bien pour les familles qui ne connaissent pas le foyer, c'est agréable de se retrouver ; les bénévoles aussi » **Maryse***

- Les associant au projet personnalisé : tout en respectant le statut de la personne accueillie, ils sont encouragés à participer au projet personnalisé et sont invités à sa présentation.
- Les recevant et les écoutant : en dehors des temps de rencontres liés au projet personnalisé, les familles peuvent être reçues et écoutées par la direction ou les professionnels s'ils en font la demande.

b. Les liens de citoyenneté

Les adultes sont encouragés à connaître et exercer leurs droits de citoyen. Les accompagnements adéquats sont mis en place pour leur permettre. Des débats sont organisés au sein de la structure.

- Exercer ses droits civiques : lors des élections, les résidents qui le souhaitent sont informés et accompagnés pour pouvoir exercer leur droit de vote
- Participer au CVS, aux commissions (exemple : commission repas) et au groupe de parole : ils sont sollicités lors des différentes instances mises en place

c. Les interactions avec le territoire

- Ils participent aux actions qui concourent au vivre ensemble et notamment sont privilégiées celles qui développent des liens avec l'environnement : fête de la musique, journées du patrimoine, fête de l'association des sourds, fête de quartier, marché de Noël ...

- Ils ont accès au monde de la culture : les choix culturels suivent les goûts des personnes : pièce de théâtre, chorale, spectacle musical, accès aux médiathèques locales...
- Le foyer encourage l'intervention des bénévoles : une vingtaine de bénévoles interviennent à Pipark. Ils permettent de compléter le panel d'activités qui ne peuvent être encadrées par les professionnels (tandem, tricot, marche, jardinage, accompagnements divers ...) C'est aussi l'occasion d'ouvrir le champ de vie des résidents et de développer des liens nouveaux avec des personnes qui ne relèvent ni du champ professionnel ni du champ familial. Leur action est encadrée par une convention qui précise leur cadre d'intervention.

d. Le caractère accueillant de l'établissement

L'accueil est une fonction importante et reconnue de l'établissement. Au-delà d'une fonction portée par les professionnels identifiés (secrétaire et direction), il s'agit d'une « posture » commune à l'ensemble des intervenants. Les personnes accueillies elles-mêmes, participent à cette « qualité de l'accueil ».

Accueil des nouveaux professionnels et des stagiaires

L'accueil des nouveaux professionnels ainsi que celui des stagiaires est formalisé par des protocoles d'accueil.

Ces 2 protocoles ont été réalisés dans le cadre de la démarche qualité par le groupe-qualité en mai 2016.

Il est destiné à faciliter l'intégration des nouveaux arrivants (personnels ou stagiaires) au foyer Pipark. Il est conservé à l'administration et une copie est transmise à la personne.

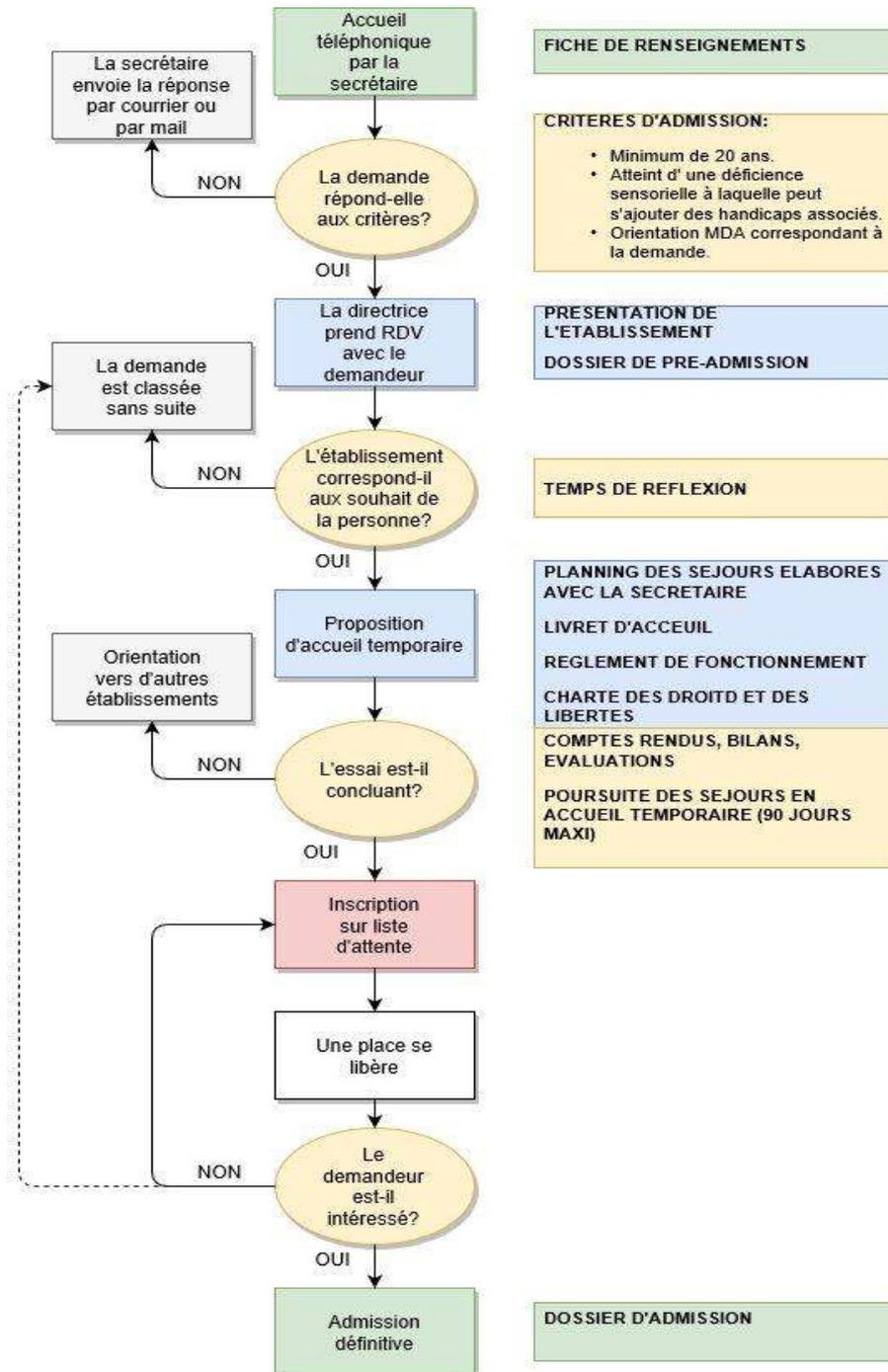


Admission de résidents

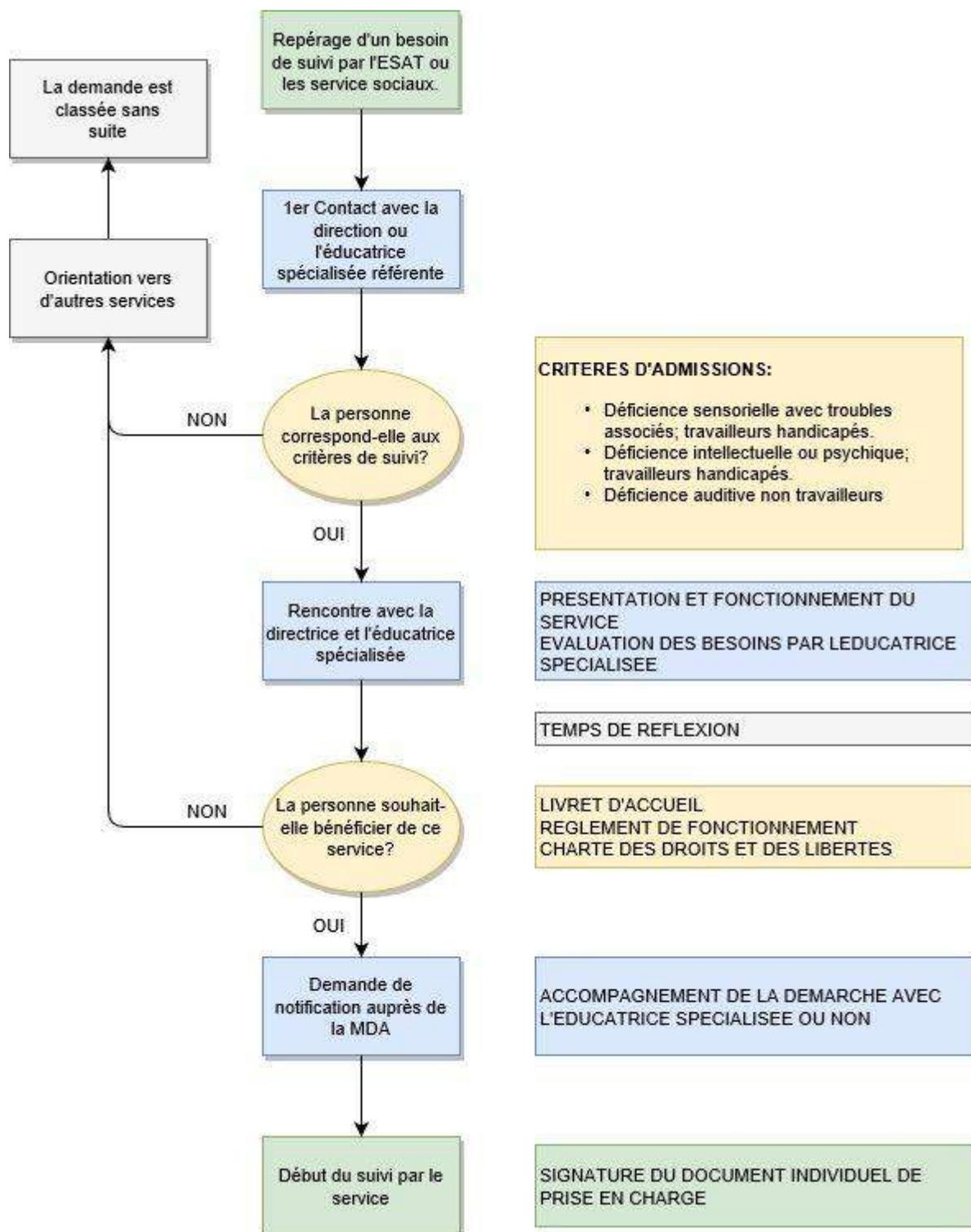
De la même manière, les admissions de résidents font l'objet de procédures. Elles sont essentiellement réalisées par la secrétaire qui joue un rôle important dans cette étape.

On distingue les modalités d'admission pour les foyers et les modalités d'admission pour les services. Dans les 2 cas, les principales étapes sont résumées par les 2 schémas suivants.

e. Les modalités d'admission pour les foyers



f. Les modalités d'admission pour les services



5. La nature de l'offre de service et son organisation

Les professionnels ont élaboré une présentation des prestations sous forme de fiche selon la nomenclature SERAFIN-PH. Chaque fiche suit la même présentation (mission, personnel, organisation, intérêt), elle est complétée par des témoignages de résidents et des photos. Ces fiches ont été réalisées par le (ou les) professionnel(s) concerné(s) ce qui a impliqué une importante dynamique d'équipe.

Comme le prévoit la nomenclature SERAFin, ils ont distingué les prestations directes réalisées auprès des personnes (soin, autonomie, participation sociale) des prestations indirectes liées aux fonctions logistiques. 24 prestations sont ainsi décrites selon le plan ci-dessous.

5.1 Les prestations directes

a. Les prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

- Les soins médicaux à visée préventive et curative
- La prestation du psychologue
- La prestation des pharmaciens
- La prestation en locomotion

b. Les prestations en matière d'autonomie

- L'accompagnement pour les actes essentiels – le foyer de vie
- L'accompagnement pour les actes essentiels – le foyer d'hébergement
- L'accompagnement à la communication et les relations avec autrui
- La surveillance de nuit
- L'accueil temporaire

c. Les prestations pour la participation sociale

- L'accompagnement à l'expression du projet personnalisé
- L'accompagnement aux activités sociales
- L'accompagnement aux activités éducatives et de loisirs
- L'accompagnement spirituel et religieux
- L'accompagnement par les bénévoles

d. L'accompagnement par les services

- L'accompagnement par le SAVS
- L'accompagnement en UVE
- L'accompagnement en UATP

5.2 Les prestations indirectes : les fonctions logistiques

- Les locaux d'hébergement
- Les locaux pour prestations diverses
- L'entretien des locaux
- La restauration
- L'entretien du linge
- La maintenance
- Le transport

LES SOINS MEDICAUX A VISEE PREVENTIVE ET CURATIVE



Mission

Assurer le suivi médical à visée préventive et curative afin de garantir le bien-être physique de chacun.

Personnel

- 1 aide-soignante
- 2 médecins généralistes libéraux : visites bimensuelles
- 1 médecin psychiatre en libéral : visites mensuelles

Matériel et locaux

Le foyer Pipark dispose d'une infirmerie au sein du foyer de vie, dans le pavillon des personnes vieillissantes. Elle est équipée d'une table d'auscultation et de différents matériels afin de prodiguer les examens cliniques et d'effectuer les premiers soins. Ce bureau est utilisé par le médecin généraliste et le médecin psychiatre lors de leurs consultations.

Intérêt de la prestation

Plusieurs options sont possibles pour le suivi des soins :

- La famille gère intégralement ce suivi et transmet les informations à l'équipe
- L'établissement assure cet accompagnement. Le médecin du foyer veille à l'état de santé du résident et assure sur place les consultations. L'aide-soignante informe la famille des modifications éventuelles de traitement et des problèmes de santé du résident.
- Le suivi se réalise conjointement par la famille et l'établissement. Toutes informations concernant l'état de santé du résident sont transmises à l'un et à l'autre des accompagnants.



Au quotidien, l'aide-soignante veille au suivi de la santé et est l'interlocutrice privilégiée auprès des praticiens : médecins généralistes, spécialistes ainsi que tous les autres partenaires. Elle prend les RDV médicaux, veille à la mise à jour du dossier médical (mutuelle, attestation sécurité sociale...) et transmet les informations nécessaires à l'équipe.

Témoignages

" On est bien suivi chez le médecin. Elle nous amène quand on a besoin " **Anne**

"On est bien suivi ici, on s'occupe bien de nous" **Monique**

"L'aide-soignante fait bien son travail" **Maryse**

Partenariats

En matière d'accès aux soins, l'équipe a développé un partenariat avec 2 médecins généralistes (un homme et une femme) qui peuvent selon les cas proposer une consultation au foyer, au domicile ou en cabinet dans le respect de la liberté de choix du médecin traitant.

Certains spécialistes médicaux et paramédicaux ont également été repérés pour leur « ouverture aux situations de handicap ».

Autres partenaires : Cabinet d'infirmiers, Kinésithérapeutes, Orthophonistes, Pédicure, Ergothérapeute, laboratoire...

LA PRESTATION DU PSYCHOLOGUE

Missions

- Bilans psychologiques (entretien, recueil d'information, travail de synthèse, restitution)
- Suivi psychologique individuel et groupal des résidents
- Travail en partenariat avec les familles (parents, fratrie...)
- Travail en équipe pluridisciplinaire



Personnel

Une psychologue à temps partiel qui intervient sur l'ensemble des structures

Matériel et locaux

- La psychologue dispose d'un bureau au sein du pavillon administratif du foyer Pipark. Ce bureau se situe à côté des bureaux de l'assistante sociale, de l'instructeur en locomotion et de l'informaticien. La salle d'accueil est commune.
- Elle se déplace également dans les lieux de vie des résidents et s'adapte aux situations

Intérêt de la prestation

- Garantir aux résidents un espace et temps d'écoute et d'échanges
- Favoriser le bien-être psychologique et l'épanouissement des résidents
- Participer aux échanges et groupes de réflexion sur des thématiques diverses : comportement problème, vie sexuelle et affective
- Apporter un éclairage et une prise de hauteur à certaines situations

Témoignages

"Ça soulage quand tu as des larmes et des émotions."

"Il y a de l'écoute et de l'échange".

"Ça ouvre à d'autres points de vue sur certains sujets. On est à l'aise".

Partenariats

Cabinets médicaux et paramédicaux, CMP

LA PRESTATION DES PHARMACIENS

Mission

En matière de médicaments, le foyer Pipark a opté pour un système en PDA (Préparation des doses à administrer) sous forme de sachet dose. Il a signé une convention avec une pharmacie de la ville d'Auray afin que les médicaments soient préparés et livrés par la pharmacie sous forme « d'escargots » individuels nominatifs.

Personnel

L'aide-soignante assure la liaison entre le médecin (prescription médicale) et la pharmacie. Du fait de ses passages réguliers à la pharmacie, elle entretient une relation de confiance avec le personnel dont elle apprécie les conseils et la réactivité.

Intérêt de la prestation

La PDA est un dispositif qui améliore la qualité et la sécurité de la distribution des médicaments. Elle permet une traçabilité totale de la prescription jusqu'à la distribution à la personne. Elle permet d'éviter les confusions et les erreurs de distribution en suivant scrupuleusement la prescription du médecin.

La pharmacie garde l'historique de production et possède ainsi, en cas de mis en cause, la capacité de retrouver un lot particulier. Les livraisons se font par la pharmacie pour 2 semaines. En cas de traitements ponctuels, l'aide-soignante passe à la pharmacie afin de mettre rapidement en œuvre, le traitement préconisé.



L'aide à la prise de médicaments : est réalisée par l'ensemble de l'équipe éducative et/ou les surveillants de nuit car elle constitue un acte de la vie courante au sens de l'article L.313-26 du CASF. La sollicitation du résident à cette prise est formulée dans son projet personnalisé et dépend de ses capacités et de ses besoins.



Témoignages

« Grâce aux sachets c'est plus pratique de prendre son traitement. J'ouvre seul mon sachet. Les escargots sont faciles d'utilisation » **Thierry**

« Les escargots me conviennent très bien, c'est facile une fois que tu as compris le système » **Marie Thérèse**

LA PRESTATION EN LOCOMOTION

Mission

- Maintenir et développer les capacités d'autonomie des résidents dans leurs déplacements quotidiens
- Sensibiliser les nouveaux membres des équipes aux caractéristiques fonctionnelles de la déficience visuelle
- Conseiller le cas échéant sur l'aménagement des espaces selon les spécificités du handicap visuel
- Veiller à l'état des cannes longues des résidents



Personnel

Un instructeur disposant du CAERL Certificat d'Aptitude à l'Education et la Rééducation en Locomotion 0,40 ETP



Intérêt de la prestation

- Evaluer et réévaluer régulièrement les capacités des résidents dans leurs déplacements
 - Apporter des éléments techniques (travail de mémorisation, travail sensoriel, travail de représentation mentale spatiale)
 - Intervention au Foyer de Vie, au Foyer d'Hébergement et en UVE
 - Coordination avec les équipes pour ajuster la faisabilité des projets de déplacements
 - Séances individuelles et/ou collectives
- Propositions régulières de réinterroger les pratiques d'accompagnement dans les déplacements par les membres de l'équipe (révision de la technique de guide...)

Exemples de projets

- Travailler sur la ligne droite pour ne pas dévier lors des traversées
- Se rendre au marché d'Auray le lundi matin en prenant le bus de ville
- Aller chercher une commande à l'atelier traiteur de l'ESAT
- Savoir se rendre de dans la salle à manger du pavillon sans se perdre et se cogner
- Être capable de faire le tour du jardin du foyer
- Découvrir et pendre des repères à la gare d'Auray
- Aller mettre sa poubelle de chambre au container

Partenariat

Lien régulier avec les moniteurs-éducateurs de l'ESAT

Témoignages

« Je vais changer l'embout de ma canne et apprendre à l'utiliser avec Cédric. L'embout sera plus gros et je sentirais mieux les bornes tactiles ». **Thierry**

« Je suis très contente de Cédric, la locomotion me permet d'être autonome dans mes déplacements et d'être prévoyante en cas de danger (exemple : écouter le bruit des voitures, être attentive à l'environnement...). Ça m'apporte beaucoup, il faut continuer pour ne pas perdre ce qu'on apprend » **Marie-Thérèse**

LES PRESTATIONS EN MATIERE D'AUTONOMIE

L'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ACTES ESSENTIELS au foyer de vie

Mission

Assurer un accompagnement permanent et adapté qui favorise le bien-être et l'épanouissement personnel et social des personnes accueillies.

L'accompagnement ainsi que les conditions de vie doivent permettre aux personnes de développer leurs potentialités et de réaliser des acquisitions nouvelles.



Pour l'équipe du foyer de vie, il s'agit de concilier à la fois la vie en collectivité et la personnalisation de l'accueil et l'accompagnement.



Personnel

- 8 AMP
- 1 éducatrice coordinatrice
- 1 aide-soignante
- 1 instructeur en locomotion et 1 psychologue qui interviennent ponctuellement

Intérêt de la prestation

Les professionnels sont attentifs à :

- Proposer un accompagnement personnalisé selon les besoins de chacun.
- Protéger la vie privée et le respect de la confidentialité vis-à-vis des autres résidents.
- Respecter l'intimité des résidents (soins et toilette)
- Impliquer et favoriser la participation des personnes dans l'organisation de la vie collective
- Organiser des temps de convivialité
- Mettre en place des activités à visée éducative, pédagogique, thérapeutique ou d'insertion.



Pour contribuer à la préservation et au développement de l'autonomie, les personnes sont sollicitées à participer selon leurs rythmes et leurs capacités :

- À la réalisation des actes de vie quotidienne : la toilette, l'habillement et l'alimentation.
- Au rangement et l'entretien de leur espace privatif et au rangement de leur linge

Témoignages

"Je suis très contente" Jocelyne D
"Quand j'ai besoin de quelque chose, je demande " Marie-Hélène
"On est écouté même si quelquefois, ils sont pressés" Jocelyne Ib
"On s'occupe bien de nous " Carole

Les outils de communication sont à la fois personnalisés et adaptés à la déficience sensorielle. Les informations du quotidien (menu, planning des activités, présence des professionnels) sont transmises :

- Oralement, en braille et/ou sur support contrasté pour les personnes mal voyantes ou non-voyantes
- En langue des signes, en pictogrammes et/ou en photos pour les personnes sourdes

LES PRESTATIONS EN MATIERE D'AUTONOMIE

L'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ACTES ESSENTIELS au foyer d'hébergement



Mission

Le foyer d'hébergement reçoit des travailleurs d'ESAT. Ses missions principales sont :

- Maintenir et développer les capacités des résidents
- Développer leur autonomie
- Favoriser leurs relations sociales
- Garantir bien-être et épanouissement personnel
- Les accompagner vers une éventuelle sortie en UVE

Personnel

- Une éducatrice coordinatrice
- Une éducatrice spécialisée
- Deux monitrices éducatrices
- Une AMP
- Une aide-soignante
- 1 instructeur de locomotion, 1 psychologue et 1 assistante sociale interviennent ponctuellement.

Une journée type au foyer d'hébergement

- 7h-7h15 : Arrivée du professionnel qui prend les informations auprès du surveillant de nuit. Réveil des travailleurs selon leurs heures de travail.
- 7h-8h : Petit déjeuner, l'éducateur est présent et accompagne si besoin, donne les médicaments, s'assure de la propreté des locaux. Les travailleurs effectuent leurs toilettes et rangent leur chambre
- 8h-8h15 : Départ pour l'ESAT. L'éducateur accompagne le groupe à pied ou en minibus.
- 8h30-12h30 : Travail à l'ESAT
- 12h30-13h30 : Repas à l'ESAT ou au foyer le mercredi
- 13h30-17h45 : Travail à l'ESAT
- 18h-19h30 : Participation aux activités selon le planning défini et accompagnement à des RDV divers (médecin, loisirs...). Participation aux tâches de la vie quotidiennes, douche, temps libre
- 19h30-20h45 : Dîner
- 20h45-21h15 : Temps libre (télé, informatique...). L'éducateur est présent pour discuter ou aider.
- 21h15-21h30 : L'éducateur effectue les transmissions auprès du surveillant de nuit.

Témoignage

« Cela fait 5 ans que je suis au foyer d'hébergement. Avoir sa propre chambre et sa salle de bain c'est un avantage. Chacun participe aux tâches quotidiennes, par exemple, je lave la vaisselle le mercredi soir. Je peux décorer ma chambre comme je veux. Même s'il y a deux déficiences différentes (sourds/aveugles), les activités proposées sont adaptées pour tous (sorties, théâtre...) Je rentre certains weekends dans ma famille, le planning est libre ». **Elise**



Activités éducatives

Les activités sont proposées essentiellement le soir, le mercredi après-midi et le week-end, tel que : atelier danse, théâtre, sport, cuisine, socio-esthétique... L'équipe veille également à accompagner les résidents pour leurs différents rendez-vous médicaux ou sociaux.

PRESTATIONS EN MATIERE D'AUTONOMIE

L'ACCOMPAGNEMENT POUR LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC AUTRUI



Mission

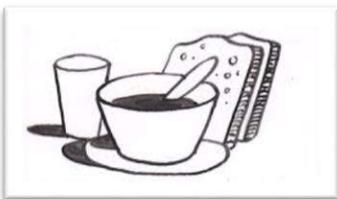
Les professionnels portent une attention particulière à la qualité de la communication avec les résidents. Une bonne communication est essentielle pour connaître la personne, comprendre ce qu'elle vit, éviter des conflits souvent liés à une incompréhension et ajuster l'accompagnement.

Les différents supports utilisés

- La LSF : langue des signes française
- Le langage gestuel
- La lecture labiale
- Le mime
- Les pictogrammes :



Symboliques (un dessin qui a du sens pour la personne) ou issus de la LSF (dessin du signe)



- Les photos
- L'écrit ou le dessin



Petit déjeuner

Le bol tenu avec les deux mains.



Personnel

L'équipe maîtrise les différentes méthodes et outils de communication qui, selon les cas, offrent un moyen alternatif au langage oral pour communiquer

L'équipe éducative s'attache à s'inscrire dans les processus de socialisation au quotidien offrant aux résidents des opportunités suffisamment nombreuses, variées et adaptées dont le choix s'appuie sur les préférences repérées des personnes.



Ces situations leur permettent de vivre des expériences sensorielles, motrices, communicationnelles et des relations de bien-être et de plaisir.



PRESTATIONS EN MATIERE D'AUTONOMIE

LA SURVEILLANCE DE NUIT

Mission

- Assurer le bien-être et le confort du résident.
- Veiller à la sécurité des bâtiments.

Personnel

- 4 surveillants de nuit à temps plein
- 2 surveillants de nuit à temps partiel

Les surveillants de nuit travaillent par binôme depuis le 1^{er} septembre 2018

Matériel et locaux

Les surveillants de nuit disposent d'un local qui leur permet de se reposer entre leurs différentes rondes auprès des personnes accompagnées. Dans ce local se trouve la centrale du système SSI (service sécurité incendie).



Intérêt de la prestation

Ils contribuent à la qualité de l'accompagnement par leur présence rassurante auprès des résidents et les moments privilégiés qu'ils entretiennent durant leur temps de présence : tisane, discussion, petits soins, coucher... Ils travaillent en collaboration avec l'équipe de jour grâce aux transmissions orales et informatisées réalisées à leur prise de poste ou en fin de service. Cela permet une continuité de l'accompagnement.

Leurs missions se déclinent sous les formes suivantes :

- Réalisation de rondes régulières afin de gérer les angoisses, les déambulations, les violences...
- Aide aux petits soins et à la prise de médicaments.
- Si des RDV sont prévus de bonne heure, aide à la prise du petit déjeuner ou à la toilette.
- Réalisation de tâches d'entretien des locaux

Ils participent à diverses réunions (groupe qualité, réunion de secteur, réunion SDN) ainsi qu'aux formations de sécurité (PSC1, évacuation incendie) et sont formés à la langue des signes



Témoignage

« Je suis à l'aise avec les surveillants de nuit et quand je ne dors pas je peux discuter avec eux. »

Marie-Hélène

PRESTATIONS EN MATIERE D'AUTONOMIE

L'ACCUEIL TEMPORAIRE



Mission

L'accueil temporaire permet d'accueillir au foyer de vie, une personne pour une durée limitée. Il vise notamment à :

- Développer ou maintenir les acquis et l'autonomie de la personne et faciliter ou préserver son intégration sociale
- Proposer une réponse à une interruption momentanée de prise en charge ou une réponse adaptée à une modification ponctuelle ou momentanée des besoins de la personne ou à

une situation d'urgence

- Organiser, pour l'entourage, des périodes de répit

Personnel

L'équipe du foyer de vie à savoir : 8 AMP, 1 éducatrice coordinatrice, 1 aide-soignante, 1 instructeur en locomotion, 1 psychologue.

Les locaux

Deux chambres situées respectivement dans les pavillons 2 et 3 sont réservées à l'accueil temporaire. Elles permettent de loger les personnes dans un pavillon approprié à leur déficience sensorielle, surdité ou cécité.



Intérêts de la prestation

Un questionnaire de préadmission est complété avec la personne et/ou son représentant légal afin de déterminer les conséquences fonctionnelles de sa situation : suivi médical, traitements, appareillage, toilettes, déplacements, communication, goûts alimentaires, habitudes de vie, centre d'intérêts, ...

Un contrat d'accueil dans lequel les objectifs de l'accueil sont identifiés, est signé. Un référent éducatif est nommé pour toute la période d'accueil et au-delà si les périodes se renouvellent.

Les personnes accueillies découvrent la vie du foyer : son fonctionnement, les activités mais aussi l'équipe éducative. L'accueil temporaire sert de période d'évaluation qui permet à la personne de se prononcer sur son adaptation au fonctionnement du foyer de vie pour une éventuelle admission définitive.

Partenariats

- MDA
- Centres médicaux sociaux
- Partenaires identiques à ceux du foyer de vie

Témoignage

Quand je suis arrivé, ça s'est bien passé. Je me suis senti accueilli, je suis allé à la balnéo et au sport. Depuis j'ai reçu un courrier de Pipark; je reviendrai en septembre avec plaisir." PA

LES PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE

L'ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE

Mission

Co-construire un projet personnalisé entre la personne accueillie, son représentant légal et l'équipe éducative.

PRESENTATION DU PROJET PERSONNALISE			
Date de la présentation :			
Personnes présentes :			
OBJECTIFS	MOYENS	CALENDRIER PREVISIONNEL	REFERENT
Date de la remise du projet :		Signatures des personnes présentes	

Personnel : L'équipe éducative, les ES coordinatrices, la direction

Outils utilisés

- Courrier « recueil des attentes des représentants »
- Guide « recueil des attentes de la personne » adapté aux compétences des résidents
- Grille « recueil des informations » : santé, participation sociale et autonomie.
- Principe de la double référence : un référent « projet » et un référent de « vie quotidienne ».

Construction du projet personnalisé en 4 étapes :

1. Le recueil des attentes

- Un entretien avec le résident est effectué par le référent-projet pour recueillir ses attentes. Une trame pour les personnes malentendantes est mise à disposition.
- Un courrier est envoyé aux représentants légaux pour recueillir leur évaluation du précédent projet et leurs attentes sur différents domaines

2. L'analyse de la situation

- À partir « d'un recueil des informations » réalisé par le référent-projet en collaboration avec les autres professionnels dont le référent-vie quotidienne.
- L'analyse de l'ensemble des éléments permet une compréhension fine de la situation et donc une meilleure évaluation des besoins



3. La construction

Le référent-projet préconise des objectifs et des moyens avec soutien de la coordinatrice. Un temps de réunion est réalisé pour échanger et transmettre les informations en équipe, favorisant la cohésion et la cohérence de l'équipe autour du projet.

4. La prise de décision

Celle-ci est réalisée en présence du résident, de son représentant légal, du référent projet et de la coordinatrice. Cette rencontre est un temps de restitution de la proposition de projet et de négociation possible entre les différentes parties.

À la demande des résidents, le projet finalisé est soit, donné en main propre ou affiché dans la salle de bain mais adapté à leurs compétences (sensorielles et cognitives). Une lecture régulière est demandée par

certains résidents pour éviter les oublis.

LES PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE

L'ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE (Suite)

5. Le bilan intermédiaire

6 mois après le projet, un bilan est réalisé par le référent projet avec le résident puis en équipe lors d'une réunion. Les objectifs et les moyens sont réévalués. Si des adaptations sont nécessaires, un avenant au projet est effectué.

6. L'évaluation du projet

1 an après, une évaluation du projet est réalisée et permet la construction du nouveau projet.

Partenariats

- Représentants légaux
- Familles
- Tous les intervenants auprès des personnes (médical, paramédical, animation d'activités...)



Témoignage

« Pour moi, le projet personnalisé sert à fixer des objectifs. On évalue ensuite ces objectifs ; certains peuvent être atteints, d'autres non. Il n'y a aucune obligation d'atteinte de ces objectifs. Un des principaux objectifs au foyer d'hébergement, c'est de gagner en autonomie car certains résidents ont le projet de sortir vivre en UVE ».

Mathieu (foyer d'hébergement)

Témoignages

« Je marquerai dans mon projet que j'irai en maison de retraite à Sainte Anne " Anne (foyer de vie)

"Je trouve ça intéressant et ça permet de mettre des activités en place " Isabelle (foyer de vie)

"Parfois, je ne sais plus quoi mettre" Maryse

"Ça me sert à m'exprimer sur mes souhaits" Jocelyne (foyer de vie)

"Ça permet de dire au tuteur ce qu'on fait dans l'année" Maryse

L'ACCOMPAGNEMENT AUX ACTIVITES SOCIALES



Mission

Permettre l'expression et la participation de chaque personne accueillie dans son environnement ainsi qu'au sein des foyers.

Personnel

Equipe éducative
Diététicienne libérale



Les différentes instances au sein du foyer

- Conseil de Vie Sociale : un représentant des usagers est élu par pavillon (foyers) et par service (SAVS et UVE) pour participer aux réunions du CVS.
- Commission repas : un représentant des usagers par structure participe à la commission repas qui se déroule en présence d'un membre de l'équipe éducative, d'une diététicienne et du chef cuisinier.
- Réunion pavillon/groupes de parole : chaque semaine, est proposé un moment d'échanges entre les personnes accueillies et un membre de l'équipe éducative.

Exemples de sorties

- Théâtre au centre Athéna
- Spectacle de Cirque
- Match de foot au stade du FC Lorient
- Sortie en mer lors du SPI Ouest France.
- Festival inter-celtique de Lorient.
- Journées sportives comité handisport

Ouverture sur l'extérieur

- Accompagnement à l'exercice du droit de vote
- Développement d'une vie sociale par le biais d'activités, de sorties et d'inscriptions aux manifestations de la vie locale.
- Signatures de convention de partenariat avec différents organismes.
- Collaboration avec les bailleurs sociaux et administrations (Bretagne Sud Habitat, CCAS, CAF...) pour les travailleurs de l'ESAT La Chartreuse qui vivent en logement autonome

Partenariats

- Les administrateurs du CVS
- Le Centre Athéna
- Les Mairies de Brech et Auray
- Professions Sport 56
- Vannes Sport Adapté
- La MAL d'Auray (maison d'animation et loisirs)
- Cheval Emoi
- Le CHBA (balnéothérapie)
- La piscine Alréo
- Le comité handisport

Témoignages

« Participer au CVS me permet d'avoir des informations par la direction du foyer, je recueille les avis des autres personnes en UVE. J'ai aussi pu participer au projet associatif et l'évaluation externe ». **Vincent (UVE)**

« En participant à des activités à l'extérieur du foyer, cela nous change les idées en dehors du travail, cela nous permet de créer des liens avec d'autres personnes ». **Anita (UVE)**

LES PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE

L'ACCOMPAGNEMENT AUX ACTIVITES DE LOISIRS



Mission

Permettre la participation des personnes aux activités selon leurs besoins, leurs capacités et leurs souhaits. Les activités collectives mises en œuvre ont des visées éducatives, pédagogiques, thérapeutiques ou d'insertion.



Personnels

Equipe éducative, bénévoles de l'association, intervenants extérieurs.

L'organisation des activités au sein du foyer

Le choix des activités est fait en collaboration avec les résidents, l'équipe et la direction. Il est revu chaque année après une évaluation de l'ensemble des activités. Le foyer finance les activités collectives dans la mesure où elles s'inscrivent dans le projet personnalisé. Un planning d'activités est élaboré chaque semaine et affiché dans chaque pavillon

Témoignages

« J'aime le sport, un peu, mais j'aime faire les bijoux. » **Marie Claire (foyer de vie)**

« Le vendredi, une fois j'ai dessiné, une fois j'ai tricoté. J'aime bien » **Anne (foyer de vie)**



Intérêt de la prestation

- Diversité des activités : sport, gym douce, thérapie par le cheval, piscine, balnéothérapie, cuisine, atelier socio-esthétique, informatique, poterie, médiathèque, chant, théâtre, danse, dessin, jardinage, atelier bois ...
- Regroupement des personnes de différentes structures ou services pour diversifier et favoriser les liens sociaux
- Choix de certaines activités selon la déficience sensorielle
- Mise en place d'activités ponctuelles en fonction du calendrier et des opportunités (participation à des journées

sportives, culturelles...)

- Une équipe de bénévoles investis complète les équipes pour animer certaines activités (marche, tricot, jardinage, tandem, informatique, accompagnements individuels...)
- Des intervenants extérieurs professionnels sont sollicités pour dispenser des activités spécifiques

Partenariats



- Professions Sport 56
- Vannes Sport Adapté
- Cheval et Moi
- Centre Alréo
- CHBA Pratel
- Mozaïk coiffure
- Musicothérapeute
- Professeurs de dessin, musique...



L'ACCOMPAGNEMENT SPIRITUEL ET RELIGIEUX



Mission

Un accompagnement spirituel et religieux est proposé aux résidents qui en font la demande, dans le respect des personnes (cf. article 11 de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, loi n°2002-2 du 2 janvier 2002).

Personnel

1 animatrice en pastorale

Matériel et locaux

L'aumônerie dispose d'une salle dédiée.

Intérêt de la prestation

L'animatrice en pastorale est présente pour répondre aux attentes spirituelles et religieuses des résidents et de leurs proches. Elle poursuit l'action initiée par Gabriel Deshayes et développée par la Congrégation des sœurs de la Sagesse.



Elle intervient par différents supports :

- Préparation de célébrations lors des grandes fêtes liturgiques.
- Accompagnement des résidents qui souhaitent recevoir un sacrement.
- Accompagnement aux messes des paroisses avoisinantes.
- Participation aux temps forts organisés par les paroisses du Pays d'Auray et par le Diocèse.
- Accompagnement aux célébrations d'obsèques et sur

les tombes.

- Visites aux familles et amis.
- Sorties « découvertes du patrimoine religieux » organisées par l'aumônerie, en lien ou pas avec le temps liturgique.
- Mise en place de groupes de parole et d'échanges.
- Permanences pour des temps d'écoute.
- Ouverture aux autres religions et au « vivre ensemble ».

Partenariats

L'aumônerie entretient une relation avec :

- La pastorale des sourds du Morbihan
- La pastorale de la santé
- Les prêtres et les paroisses du pays d'Auray
- Le service de pédagogie Catéchique Spécialisé du Diocèse
- L'école primaire Gabriel Deshayes et le collège St Gildas

Témoignages

« C'est bien de pouvoir aller à la messe.

» **Monique**

« C'est bien qu'il y ait quelqu'un, c'est important. Ça permet d'échanger sur la religion et d'aller sur les tombes de nos proches. » **Jocelyne**

« J'aime bien les groupes de paroles car on aborde des sujets qu'on voit pas avec tout le monde. » **Isabelle**

LES PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE

L'ACCOMPAGNEMENT PAR LES BENEVOLES

Mission

Diversifier et proposer des accompagnements que les professionnels ne peuvent réaliser. En 2018, 23 personnes encadrent régulièrement les activités suivantes : tandem (10 personnes soit 5 binomes), marche (6 personnes), jardinage (1), tricot (1), informatique (1), aide à la pastorale (1), accompagnements individuels (2), danse (1)

L'organisation

Les personnes qui souhaitent devenir bénévoles sont d'abord reçues par la coordinatrice des bénévoles, administratrice au bureau du conseil d'administration de l'association.



Puis elles rencontrent la direction qui présente l'établissement, les personnes accueillies et le fonctionnement de l'établissement. Elle fait visiter l'établissement pour un premier contact avec les personnes et le personnel afin que le bénévole appréhende le contexte.

Un temps de réflexion est nécessaire pour permettre à la personne de réfléchir à son engagement et de s'assurer de sa décision. Si elle valide son choix, elle signe une convention définissant ses conditions d'intervention et reçoit également :

- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Un exemplaire du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement de l'établissement



Interet de la prestation

Au-delà de l'activité proprement dite, il s'agit d'ouvrir le champ de vie des résidents. C'est une expérience sociale dans la mesure où ils sont accompagnés de personnes qui ne relèvent ni du champ professionnel ni du champ familial. Ils tissent avec les bénévoles des liens nouveaux, différents, qui leur apportent de nouvelles impressions et une autre manière d'être accompagné dont ils reviennent, à chaque fois, très heureux.

Témoignages

« La marche, c'est bien pour moi" **Cécile**

"C'est important car on peut faire des choses avec eux. Ce week-end, on est allé à Carentoir. Si on n'avait pas de bénévoles, on ne pourrait pas y aller"
Isabelle

"Moi je fais des perles avec Brigitte"
Carole

Association des bénévoles à la vie de l'établissement

Les bénévoles sont associés aux événements importants de l'année et sont invités une fois par an à une réunion au cours de laquelle, ils réalisent avec la direction et les éducatrices coordinatrices, le bilan de l'année passée. Cette réunion est suivie d'un apéritif dinatoire afin de favoriser la convivialité. Ils sont également invités à :

- La fête de Noël
- La fête de familles en juin
- L'AG de l'association Gabriel Deshayes

L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE SAVS



Mission

Accompagner la personne dans la réalisation de son projet de vie, visant une meilleure autonomie.

Personnels : 2 éducatrices spécialisées, 1 assistante de service social, 1 psychologue.

Public accueilli

Le SAVS Pipark s'adresse à des travailleurs ou retraités de l'ESAT La Chartreuse. Sa capacité d'accueil est de 17 places.

Spécificités du service

L'accompagnement se fait sur sollicitation de la personne. Les rencontres avec les professionnels du service se font soit dans les locaux du SAVS pendant les heures de permanence soit au domicile de la personne. L'accompagnement est individuel et adapté aux demandes et aux besoins de la personne.

Contenu de la prestation

- Soutien psychologique
- Soutien dans la vie sociale et familiale : accès aux droits, parentalité...
- Aide dans la vie quotidienne et les activités de la vie domestique et sociale
- Soutien à la gestion administrative et financière
- Aide pour accéder à un logement et un soutien à la vie dans un logement
- Appui et accompagnement contribuant à l'insertion professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion
- Aide à la communication pour les personnes sourdes et malentendantes
- Aide à la locomotion et aux déplacements pour les personnes aveugles et malvoyantes
- Soutien et conseils sur les aides techniques spécifiques à la déficience sensorielle
- Suivi et coordination des actions mises en œuvre par les professionnels extérieurs au service

Les + du service

Une équipe pluridisciplinaire qui permet des regards croisés sur les situations.

Les professionnelles participent à des groupes d'analyse de pratiques et participent à des formations sur des thématiques diverses : vieillissement, handicap, bientraitance...

Principaux partenariats

- Conseil Départemental du Morbihan
- Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
- CCAS et mairies de Brech et d'Auray
- CAF et CPAM
- Bailleurs sociaux
- Centre-Médico-Psychologique d'Auray
- CARSAT et organismes complémentaires
- Service EILAN

Témoignage

« Le S.A.V.S. me permet de solliciter une aide par exemple pour la partie administrative, l'achat de vêtements, de mobiliers et de conseils.

C'est moi qui sollicite lorsque j'en ai besoin les personnes du S.A.V.S. donc cela ne me pèse pas. Pour moi, j'apprécie l'aide qui m'est apportée ». Régine

LES PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE

L'ACCOMPAGNEMENT EN U.V.E.

Mission

Faciliter l'adaptation et l'insertion sociale de la personne dans son environnement. Il peut parfois s'agir de faciliter le passage entre une structure collective (foyer d'hébergement) et une vie en logement autonome.



Personnel : 1 éducatrice spécialisée, 1 psychologue.

Public accueilli

Les Unités de Vie Extérieure s'adressent à des travailleurs de l'ESAT vivant de manière indépendante soit en logement individuel ou en colocation. Le foyer met à disposition une maison pour 4 personnes à proximité. La capacité d'accueil du service est de 10 places

Spécificités du service

Le suivi en UVE est hebdomadaire. L'éducatrice se rend à leur domicile 1 à 2 fois par semaine. Des entretiens individuels peuvent également avoir lieu dans les bureaux du service. Une évaluation des besoins et des capacités est réalisée avec la personne afin d'établir son projet personnalisé.

Les + du service

Présence éducative ponctuelle mais régulière. Participation des personnes aux activités proposées par le foyer (danse, théâtre, sport...).

Les critères pour prétendre à l'accompagnement en UVE

- Travailler en ESAT
- Souhaiter vivre en logement extérieur
- Posséder un minimum d'autonomie dans la vie quotidienne : hygiène personnelle, confection des repas, suivi médical, autonomie dans les déplacements, notion d'argent
- Accepter l'intervention éducative
- Selon la personne, bénéficier d'une mesure de protection juridique

Les domaines d'intervention

- Soutien psychologique : entretiens individuels.
- Soutien dans la vie sociale et familiale : accès aux droits, parentalité...
- Aide dans la vie quotidienne et les activités de la vie domestique et sociale
- Soutien à la gestion administrative et financière
- Appui et un accompagnement contribuant à l'insertion professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion.
- Aide à la communication pour les personnes sourdes et malentendantes
- Aide à la locomotion et aux déplacements pour les personnes aveugles et malvoyantes.
- Soutien et conseils concernant les aides techniques spécifiques à la déficience sensorielle.
- Suivi et coordination des actions mises en œuvre par les professionnels extérieurs au service.

Témoignage

« L'éducatrice m'aide à avancer dans la vie. Je suis plus autonome pour faire les courses et mes RDV médicaux. Mon projet est d'aller plus tard au SAVS » **Myriam**



LES PRESTATIONS POUR LA PARTICIPATION SOCIALE

L'ACCOMPAGNEMENT EN UATP



Mission

Accueillir des travailleurs de l'ESAT à mi-temps ou à trois quart temps qui ne peuvent plus assurer un travail à temps pleins pour des raisons de santé ou de fatigabilité

Personnel

Une AMP est référente de l'UATP. Elle intervient quatre demi-journées par semaine

Matériel et locaux

Le service UATP a une salle à disposition à proximité de l'ESAT. Dans cette salle les personnes ont accès à un ordinateur, un tableau d'information (programme des activités), un espace détente (dvd, Jeux de société...). Un minibus est à la disposition du service.

Du matériel créatif (pour des réalisations comme des tableaux, de la couture, des fiches cuisine...) ou du matériel technique (plastifieuse, machine braille, machine à coudre...).



Intérêt de la prestation

Ce service a été proposé pour éviter l'isolement des travailleurs à temps partiel. Il permet de garder et/ou créer des liens sociaux et rompre l'isolement.

Il offre la possibilité de maintenir son bien-être (à travers le sport, la vie culturelle ou sociale...) et laisser une part créative à chacun.

Permanence

Lundi et Jeudi de 13H30 à 17H et le mardi et vendredi matin de 8H30 à 12H.

Activités proposées

Ce service propose :

- Des activités sportives comme la piscine et le sport en salle
- Des activités culturelles : la médiathèque et des sorties diverses en extérieur
- Un atelier cuisine
- Un atelier buanderie pour les résidents du foyer d'hébergement qui souhaitent laver eux-mêmes leur linge

Partenariats

- Alré'O, centre aquatique d'Auray
- La médiathèque de la commune de Brech'
- Le centre sportif de Brech
- La mairie de Brech : le marché de Noël

Témoignages

« C'est un moment de calme après le travail. Je fais l'activité cuisine et je réalise mon livre de recettes en braille. » **Anita B.**

« Pour moi c'est moment de Plaisir, de détente. Je peux faire des réalisations créatives et Aller marcher vers l'extérieur. » **Emmanuelle A**

« J'aime venir à l'UATP pour faire de la broderie, les promenades et la piscine, et la pause jeux de sociétés. » **Véronique D.**

PRESTATIONS INDIRECTES : LES FONCTIONS LOGISTIQUES

LES LOCAUX D'HEBERGEMENT

Objectif

Accueillir chaque personne dans des conditions d'hébergement qui assurent confort, sécurité et bien-être. Les locaux d'hébergement ont été complètement restructurés en 2012 afin de respecter l'intimité des personnes (sanitaires privatifs), la spécificité de chaque handicap sensoriel (regroupement des personnes selon leur déficience) et l'accompagnement des aînés (pavillon dédié).

Description synthétique des locaux

Le foyer Pipark se compose de 5 pavillons dont 4 réservés à l'hébergement et 1 à l'administration. Pour une meilleure prise en compte des besoins, les personnes sont regroupées depuis 2012, selon leur déficience ou leur âge. On distingue :

Le pavillon 1 : le foyer d'hébergement accueille les personnes qui travaillent à L'ESAT

Les pavillons 2, 3 et 4 : le foyer de vie

- Pavillon 2 : personnes en situation de handicap visuel
- Pavillon 3 : personnes en situation de handicap auditif
- Pavillon 4 : personnes vieillissantes, seul pavillon de plain-pied



Chaque pavillon est adapté au public accueilli : dalles podo tactiles, repères en braille, écriture en gros caractères, contrastes de couleurs, sonnette lumineuse, pictogrammes....

Pour répondre aux besoins collectifs, chaque pavillon dispose :

- D'une kitchenette
- D'une salle à manger
- D'un salon TV
- D'une salle de bain avec baignoire
- D'un local entretien et un local rangement du linge

Pour répondre aux besoins individuels, chaque pavillon dispose selon les cas de 7 à 10 chambres individuelles avec sanitaires privés : douche à l'italienne, lavabo et WC

Personnalisation de l'accueil

Chaque personne peut personnaliser sa chambre en choisissant ses meubles et sa décoration. Elle est impliquée dans l'entretien et l'aménagement de son espace de vie selon ses capacités.



Témoignages

« J'apprécie d'avoir la douche et les WC dans ma chambre, c'est plus intime, tu te rappelles avant, on traversait le couloir en peignoir » **Monique**

« ... oui et parfois, il y avait la queue aux toilettes »

Maryse

« Ma chambre est bien, j'y range mes CD »

Maryvonne

PRESTATIONS INDIRECTES : LES FONCTIONS LOGISTIQUES

LES LOCAUX POUR PRESTATIONS DIVERSES

Le foyer dispose également de salles spécifiques dédiées à diverses activités comme :

- La salle informatique avec matériels adaptés : télé-agrandisseur, claviers gros caractères, machine perkins... pour permettre aux résidents de développer leurs compétences en informatique et pour communiquer avec l'extérieur (mail et skype)
- La salle Snoezelen : réaliser des accompagnements Snoezelen en individuels ou petits groupes. L'ensemble de l'équipe est formé à la démarche
- La salle conviviale organisée en espaces dédiés selon les groupes accueillis et les besoins d'activité : 1 coin salon, 1 coin « jeux » et 1 espace « home cinéma »



– Le salon de coiffure : soins capillaires et coupe

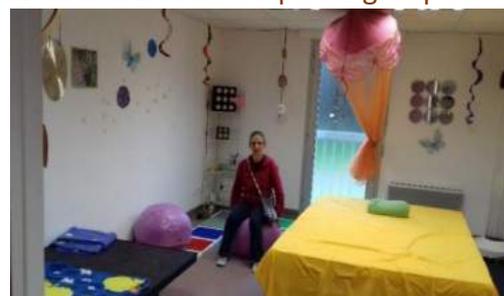
de cheveux par une coiffeuse professionnelle

– La salle esthétique : permet de réaliser les soins esthétiques et d'accueillir une esthéticienne professionnelle

– La salle de bain « bain des sens » : apporter un moment de détente dans un cadre

– La salle d'activités manuelles : accueillir les résidents pour réaliser les activités manuelles diverses. Ils sont accompagnés de professionnels de l'établissement (atelier terre, activités manuelles), d'intervenants extérieurs (dessin, aquarelle) ou de bénévoles (tricot)

- La salle polyvalente : pratiquer les activités de gym, de danse ou de théâtre, organiser les fêtes et les anniversaires
- La salle accueil famille



Accessibilité des locaux

Les locaux ont été entièrement rénovés en 2012 et un AD'AP (agenda d'accessibilité programmée) a été déposé et validé en 2016 avec des travaux de mise en accessibilité qui s'échelonnent de 2016 à 2022. Ils concernent l'adaptation à la déficience visuelle des espaces extérieurs.



PRESTATIONS INDIRECTES : LES FONCTIONS LOGISTIQUES

L'ENTRETIEN DES LOCAUX

Mission

Assurer la propreté et l'hygiène des locaux dans l'ensemble de l'établissement (parties communes et privatives) dans le respect des personnes accueillies : respect de l'intimité, de la vie privée et du rythme de vie



Personnel

- 1 Agent de Service Intérieur à temps plein
- 1 Agent de Service Intérieur à 0,25 ETP

Matériel et locaux

- Les ASI disposent de matériels répartis sur l'ensemble du site : 3 chariots de ménage équipés répondant aux règles d'hygiène et de sécurité, aspirateurs...
- Elles ont à disposition les fiches de sécurité des produits utilisés.
- Elles gèrent le stock de produits et consommables, ainsi que l'achat de matériels, en lien avec la direction.

Intérêt de la prestation

Les ASI sont présents sur le site du lundi au vendredi. Elles peuvent donc intervenir sur des situations inhabituelles ou « d'urgence ». Elles adaptent leurs interventions dans les espaces privés en prenant en compte les problématiques et besoins des résidents.



Témoignages

« Elle fait tout ce qu'il y a besoin. »

Ivan

« C'est très bien. Il y a une bonne entente et le ménage est bien fait. »

Maryse

« Le dialogue est ouvert. Le travail est soigné. J'essaie de respecter le ménage. » **Monique**

Cela leur demande une connaissance des habitudes ou rituels de chacun. Elles sont en lien étroit avec les équipes éducatives pour faire part d'observations ou situations rencontrées tout en veillant au respect de l'intimité. Pour cette raison, elles sont formées à la langue de signes.

Selon les projets personnalisés des résidents, certains sont amenés à participer à certaines tâches comme le réapprovisionnement en produits des espaces communs : produits vaisselles, papiers toilette, sacs poubelle...

PRESTATIONS INDIRECTES : LES FONCTIONS LOGISTIQUES

LA RESTAURATION



Mission

Assurer des repas de qualité favorisant le plaisir et l'équilibre alimentaire des personnes accueillies.

Personnel

1 chef de cuisine et 2 cuisiniers

Matériel et locaux

La cuisine est située au RDC du pavillon d'accueil. Elle est constituée de différents espaces: légumerie, stockage, préparation, cuisson et plonge. Les produits bruts et l'épicerie sont stockés au sous-sol.

Intérêt de la prestation

La cuisine est entièrement réalisée :

- Sur place par des professionnels qualifiés et impliqués
- 7 jours sur 7 et servie en liaison chaude
- À partir de produits locaux frais : légumes frais, viandes, poissons, desserts maison...
- Dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité alimentaire (soumis aux normes HACCP)

Une démarche d'amélioration permanente de la qualité :

- Les menus sont élaborés par le chef en collaboration avec une diététicienne
- Les « commissions repas » régulières réunissent le personnel de cuisine, le personnel éducatif et les résidents qui expriment leurs avis sur la prestation

Une réactivité permanente. L'équipe de cuisine s'adapte selon

- Les besoins spécifiques des résidents : prescriptions médicales, examens, régimes, absences ...

Témoignages

« Je suis au foyer d'hébergement depuis 5 ans. Je mange au foyer le soir en semaine et le mercredi midi et le weekend. C'est très bon, les plats sont assez variés. Il y a des associations de saveurs et de très bons produits. J'aime découvrir de nouvelles recettes. Le dimanche midi nous avons un repas amélioré avec une pâtisserie. Les cuisiniers sont très sympas et à l'écoute des demandes des résidents ». Camille (foyer d'hébergement)



Témoignages

« Je ne me suis autant régalé depuis que je suis ici » Franck accueil temporaire

« C'est équilibré » Isabelle (F. vie)

« Je n'aime pas le poisson mais j'aime beaucoup les pâtes » David (F. vie)

- Les activités saisonnières ou éducatives : sorties restaurant, pique-niques, repas de fêtes, anniversaires ...
- Les accueils ponctuels : confection de gâteaux, goûters ... pour les rencontres bénévoles, les familles...

Partenariats

- Convention avec une diététicienne libérale
- Convention avec le laboratoire départementale d'analyses (suivi sanitaire des denrées et hygiène des locaux)
- Partenariat avec des producteurs locaux

Projet Un projet de rénovation de la cuisine est actuellement à l'étude

PRESTATIONS INDIRECTES : LES FONCTIONS LOGISTIQUES

L'ENTRETIEN DU LINGE



Mission

Assurer le bien-être, le confort et la sécurité des personnes par l'hygiène du linge.

Personnel

- 1 lingère à temps plein
- 1 lingère à 0,25 ETP

Matériel et locaux

La lingère dispose d'une lingerie organisée en 3 zones afin de respecter la marche en avant :

- Réception et tri du linge sale : bacs de tri en inox à hauteur variable
- Lavage et séchage du linge : deux machines à laver et un sèche-linge
- Repassage et pliage : deux centrales vapeur et une table de pliage
- Rangement : un casier nominatif par résident

Une machine à coudre est à disposition de la lingère pour effectuer les petites réparations.



Intérêt de la prestation



L'ensemble du linge est lavé sur place. La lingère veille à l'état général du trousseau, répond aux besoins des résidents et intervient au plus vite en cas « d'urgence ».

Elle restitue le linge propre et trié dans chaque pavillon. Le résident range son linge dans sa chambre accompagné d'un éducateur si nécessaire. Elle travaille en lien avec les équipes éducatives.

Les résidents peuvent participer à des tâches

comme le pliage du petit linge... en lien avec leur projet personnalisé. Comme l'ensemble des personnels, elle est formée à la langue de signes. Elle est également formée aux règles d'hygiène et de sécurité en lingerie

Partenariat avec l'ESAT St Georges (AMISEP)

Témoignage

« J'aime beaucoup venir en lingerie. C'est dans mon projet personnalisé. Il y a eu un changement de lingère. Cela m'apporte une autre rencontre et une autre méthode de travail. Je m'entends très bien avec elle ».

Jocelyne

PRESTATIONS INDIRECTES : LES FONCTIONS LOGISTIQUES

LA MAINTENANCE



Mission

Il effectue la maintenance et l'entretien des locaux privés et espaces à usage collectif, conformément aux règles de sécurité.

Personnel

1 agent de maintenance.

Matériel et locaux

L'agent de maintenance dispose d'un atelier équipé d'un outillage léger et d'un bureau.

Intérêt de la prestation

L'agent de maintenance assure les petites réparations nécessaires au bon fonctionnement des locaux : électricité, plomberie, peinture... Pour les autres travaux, il coordonne l'intervention des artisans et entreprises et gère le suivi des chantiers.

Il entretient les espaces verts en lien avec une entreprise extérieure et assure le suivi de l'entretien du parc automobile : 2 minibus et 4 berlines.

Il est le référent de la sécurité incendie et s'assure du bon fonctionnement des installations. Sa réactivité rassure les équipes et les résidents. Ils savent qu'au moindre problème technique, il peut intervenir.

Les résidents peuvent participer à des tâches comme l'accompagner à la déchetterie ... en lien avec leur projet personnalisé. Comme l'ensemble des personnels, il est formé à la langue de signes.

Partenariats

- Les prestataires de service : garagiste, chauffagiste...
- Entreprises extérieures
- Fournisseurs



Témoignage

« Quand on lui demande quelque chose, il le note et fait les choses vite. »

Isabelle

PRESTATIONS INDIRECTES : LES FONCTIONS LOGISTIQUES

LES TRANSPORTS LIES AU PROJET INDIVIDUEL

Mission

Assurer les déplacements liés aux prestations de soins (RDV médicaux...) et aux prestations pour la participation sociale : courses, activités de loisirs ou sportives, sorties diverses ...

Personnel

Tous les personnels de l'équipe éducative sont amenés à conduire les véhicules ainsi que l'aide-soignante pour ses déplacements liés à la prestation de soins : RDV médicaux, pharmacie...

Matériel

L'établissement dispose de 2 minibus et 4 véhicules légers qui sont utilisés prioritairement par les professionnels ou les bénévoles pour les activités ou les sorties. Un planning d'utilisation journalier (situé en salle SSI) permet de les réserver. Une voiture est réservée pour les RDV médicaux

Recours aux autres modes de transports

Les taxis

Sont utilisés de manière ponctuelle lors des départs en vacances pour assurer le trajet Auray-Vannes. Les résidents financent un taxi pour les emmener à la gare lorsque les horaires ne correspondent pas à l'organisation du foyer.

Au foyer d'hébergement, les professionnels invitent les résidents à faire preuve d'autonomie dans les prises de RDV et notamment d'anticiper les problèmes de transport éventuels. Lorsqu'il s'agit de RDV personnels, ils doivent plutôt prendre un taxi. Le résident finance alors lui-même en utilisant souvent sa PCH.



Les VSL

Peuvent être sollicités pour des résidents qui bénéficient de bons de transport par la sécurité sociale pour se rendre à leurs séances de kin...

Témoignages

« Le week end, on sort. Vous proposez toujours une sortie le samedi ou le dimanche" **Jocelyne**
"On va aux rdv médicaux en voiture"
Marie-Claire

6. Les principes d'intervention

L'écriture de ce projet d'établissement fut l'occasion d'interroger les principes d'intervention des professionnels, de les faire réfléchir à la manière dont ils s'approprient les droits des résidents et plus spécifiquement le droit de la personne à participer activement au projet qui la concerne. Pour cela, nous avons interrogé 3 thématiques :

- Autonomie et protection
- Individualisation de l'accompagnement et recherche de la cohésion sociale
- Personnalisation de l'accompagnement et règles de la vie collective

6.1 Autonomie et protection

Les situations quotidiennes qui interrogent ce principe sont nombreuses (laisser déambuler librement, se déplacer à vélo, recevoir un petit ami, prendre le bus, le train...). Nous avons tenté de résumer ci-dessous, les étapes suivies par l'équipe :

- Information de la personne
L'accompagnement débute par une information du résident sur l'ensemble de ses droits et des possibilités qui s'ouvrent à lui dans le cadre de son accompagnement. Cette information est réalisée de manière adaptée et les professionnels s'assurent que l'information a bien été comprise par le résident et ses proches.
- Évaluation des risques
L'arbitrage entre les bénéfiques et les risques des situations est réfléchi en équipe pluridisciplinaire et au cas par cas ; les décisions prises pour une personne ne s'appliquent pas forcément à l'ensemble des résidents.
- Association de la famille, les proches et/ou le tuteur
Ils sont associés à la décision de prise de risque.
- Inscription dans le projet personnalisé
Les décisions apparaissent dans le projet personnalisé afin de suivre les actions et les évaluer.

6.2 Individualisation de l'accompagnement et recherche de la cohésion sociale

La participation des personnes à la vie quotidienne est toujours recherchée. Il s'agit des tâches ménagères et toutes les contributions ponctuelles ou régulières qui vont être utiles à la collectivité : collecte du courrier, compactage des cartons, balayage des feuilles mortes, installation de chaises de jardin ...

Cette participation contribue à des objectifs éducatifs et sociaux et consolide la place de chacun au sein de la collectivité en se sentant utiles et reconnus aux yeux des autres : préparation, service du repas, nettoyage, décoration...

Organisation mise en place pour favoriser la cohésion sociale :

- Le planning des tâches ménagères est affiché dans chaque pavillon : photo et noms du résident transcrit en braille. Un roulement est mis en place pour assurer une équité
- Les tâches sont réparties en fonction des capacités des personnes : par exemple au foyer d'hébergement, les résidents lavent les plats de cuisine alors qu'au foyer de vie, ils sont lavés directement par le personnel de cuisine.

- En cas d'absence d'un résident pour réaliser sa tâche, le professionnel lui demande soit d'échanger sa tâche avec un autre résident soit il sollicite la participation des autres résidents. Le week-end, ils sont invités à se porter volontaire.
- Des réunions par pavillon sont animées chaque semaine par les professionnels. Les thèmes évoqués : les points positifs et négatifs de la vie en collectivité, l'organisation de la semaine, les RDV ...Chaque personne est libre d'exprimer son avis lors de cette réunion. S'il ne souhaite pas s'exprimer devant les autres, il peut s'adresser au professionnel en se rendant au bureau éducatif.
- Lors de projet de sortie par pavillon, les résidents sont sollicités pour exprimer leur avis, rechercher des lieux éventuels de restaurant, de film au cinéma...
- Les personnes sont autorisées à recevoir leurs proches au sein du foyer. Cependant ils doivent avertir l'équipe afin que cela ne soit pas imposé aux autres et permettre de réserver la salle accueil famille à disposition.

Les troubles du comportement peuvent mettre à mal leur participation à la vie collective. Les professionnels doivent agir en fonction du contexte et du moment. Il peut arriver qu'ils ne puissent pas faire respecter les plannings de tâches.

6.3. Personnalisation de l'accompagnement et règles de la vie collective

Au foyer, l'équipe est attentive à accompagner chaque résident selon ses besoins et ses capacités tout en préservant sa sécurité et en appliquant des règles de vie collective nécessaires. Par exemple au foyer de vie :

- Le matin : les personnes se lèvent lorsqu'elles le désirent mais dans un créneau défini (7h30-8h30 ou 9h le week end). Pour le petit déjeuner, chacune se sert selon ses envies et possibilités. Par exemple, l'équipe remplit les bols de café dans le pavillon des personnes non voyantes (risques de brûlure avec la cafetière ou la bouilloire). Chaque résident débarrasse sa table et met ses couverts dans le lave-vaisselle. Le professionnel présent vérifie que le lave-vaisselle soit refermé après chaque personne pour éviter les chutes. Puis, chaque personne est accompagnée pour sa toilette selon ses demandes et ses besoins.
- Le midi, le cadre est le même dans les pavillons : les personnes viennent manger entre 11h45 et 13h. Le temps du repas est particulier dans le sens où la convivialité peut laisser la place à l'expression de conflits. En responsabilisant les résidents sur leur choix de manger avec telle ou telle personne, on favorise la bonne humeur sur ce temps. Au pavillon des personnes sourdes, chacun va se servir selon une formule de self. Au pavillon des personnes non-voyantes, les professionnels servent les résidents à table pour éviter les déplacements dans un espace réduit. Par contre, dans tous les pavillons, les résidents sont sollicités pour participer aux tâches ménagères dans la pièce commune et dans leurs chambres respectives, selon leurs préférences et leurs potentialités.

- L'après-midi, Pour les activités, un planning est fait sur 3 semaines avec un roulement pour permettre à chacun de bénéficier de certaines activités très prisées. Les résidents peuvent aussi faire le choix de se reposer, faire la sieste ou refuser une activité. Il arrive que l'équipe insiste lorsqu'une activité est importante telle la marche pour les séniors. On recherche alors l'adhésion de la personne.
- Le soir, après le repas, chacun se prépare en fonction de ses souhaits : se coucher, regarder la télé, boire une tisane... Les personnes les plus autonomes choisissent et s'occupent seules ; les autres se déshabillent avec l'aide du professionnel avant l'arrivée du veilleur.

D'une manière générale, les choix de l'organisation sont proposés aux résidents avec un « temps d'essai ». Ensuite, des ajustements sont faits si besoin ou alors, le projet est abandonné. Des groupes de parole réguliers permettent de déceler des problèmes dans les pavillons et de proposer des solutions.

Les règles de vie collective sont énoncées de façon à responsabiliser le résident. Elles sont explicitées afin d'apparaître essentielles à l'intérêt de la personne et plus largement à la qualité de vie collective.

7. Les professionnels et les compétences mobilisées

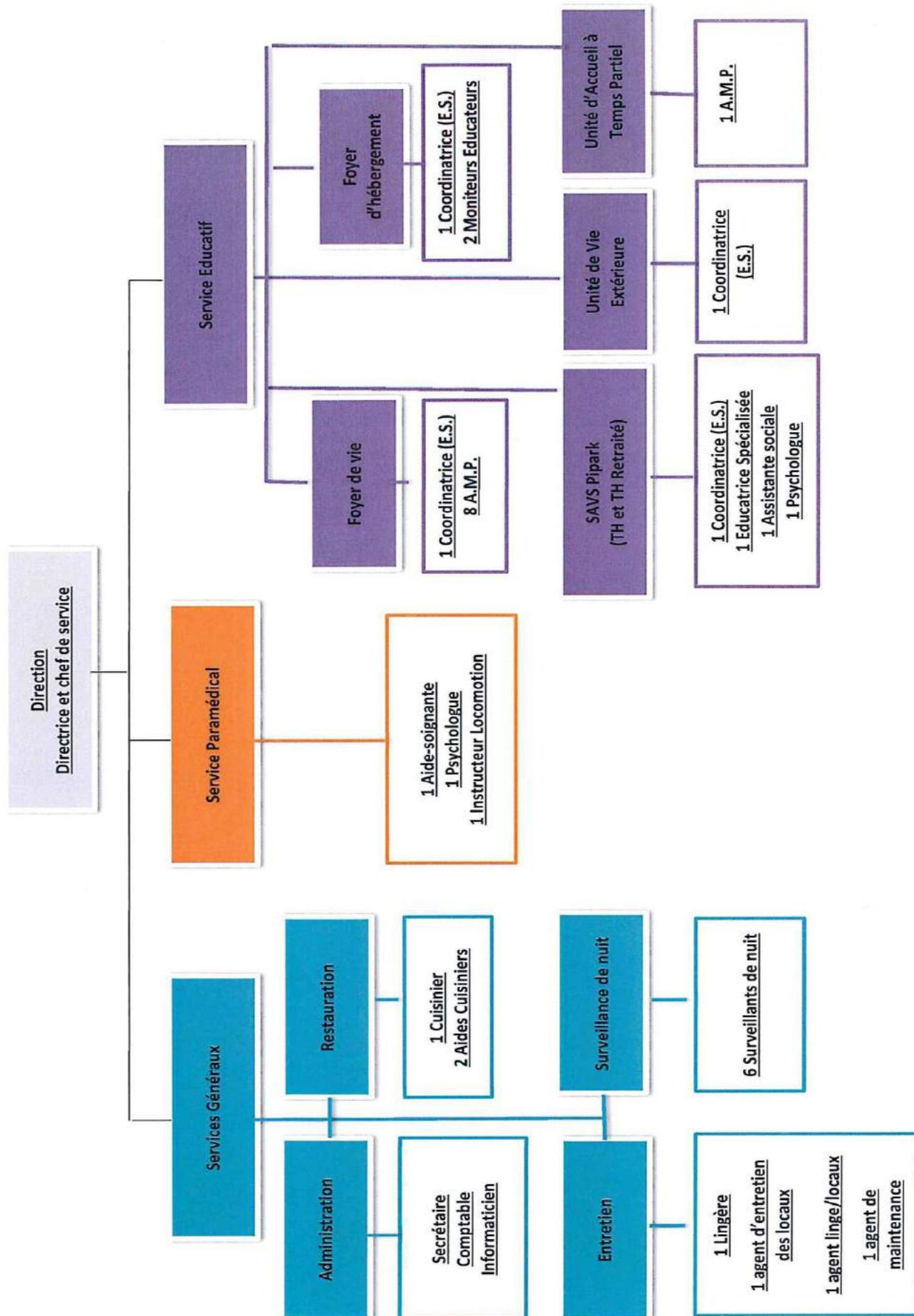
7.1. Les compétences et les qualifications

L'équipe du foyer Pipark est composée de 35 salariés répartis sur 26.5 ETP (cf organigramme joint). Elle se décline en 3 services :

- les services généraux et le service paramédical sont transversaux à l'ensemble des établissements et services puisqu'ils interviennent sur l'ensemble d'entre eux
- le service éducatif ou d'accompagnement est spécifique à chaque unité

Au foyer de vie, les professionnels d'accompagnement sont essentiellement des AES (AMP) pour répondre aux besoins d'accompagnement dans les actes de vie quotidienne alors qu'au foyer d'hébergement, ils sont moniteurs éducateurs. Les éducatrices spécialisées assurent des missions d'animation et de coordination des équipes pluridisciplinaires et/ou exercent sur les services extérieurs (UVE et SAVS).

Tous les professionnels sont diplômés et leur formation est complétée ou réactualisée régulièrement par le biais de la formation continue communément appelée « montée en compétences ». Au-delà d'une volonté associative, il s'agit d'une nécessité car depuis plusieurs années l'offre de service et le positionnement des établissements ont évolué en raison notamment des orientations des politiques publiques.



7.2 La dynamique du travail d'équipe

Les réunions sont des instances indispensables. Elles ont pour objectifs d'informer les personnels, harmoniser les pratiques et organiser l'accompagnement des résidents. Selon le type de réunion, elles concernent tout ou partie du personnel. En septembre, la direction affiche et distribue à l'ensemble des salariés, le calendrier des différentes réunions de l'année. On distingue :

Les temps de transmissions : quotidiennes et brèves, elles permettent aux professionnels (éducatifs, surveillants de nuit, aide-soignant) de se transmettre les consignes et les informations notamment celles ayant trait aux résidents.

Les réunions d'équipes éducatives : hebdomadaires, elles sont animées par les éducatrices coordonnatrices et une fois par mois, par la direction. Elles permettent d'organiser le fonctionnement de la semaine, transmettre des informations et mener des réflexions collectives.

Les réunions de préparation de projet personnalisé : elles sont réparties sur 10 mois (foyer d'hébergement) ou 18 mois (foyer de vie) afin d'évoquer en équipe l'ensemble des projets personnalisés selon un calendrier établi en septembre de chaque année. Elles sont animées par les référents éducatifs en présence de la coordinatrice.

Les réunions de secteur : une fois par trimestre, elles rassemblent des représentants de tous les secteurs professionnels (services généraux, éducatifs et paramédical) avec un système de représentativité par roulement. Elles sont animées par la direction et visent la dynamique institutionnelle en améliorant les dysfonctionnements.

La réunion générale : une fois par an, en janvier, la direction s'adresse à tous les personnels afin de faire le bilan de l'année passée et présenter les perspectives et projets à venir.

La réunion qualité : regroupe une fois par mois les membres du groupe qualité pour mettre en œuvre la démarche d'amélioration continue et de préparer les évaluations internes et externes

Les réunions de surveillants de nuit : une fois par trimestre, animées par la direction, elles permettent de faire le point avec les professionnels de nuit, leur donner la possibilité d'échanger ensemble sur leurs pratiques professionnelles et répondre à leurs questions.

7.3 L'organisation de l'interdisciplinarité

L'interdisciplinarité est favorisée par les différentes réunions mais également par les locaux mis à disposition des professionnels. Certains d'entre eux ont donné lieu à des travaux récents afin d'être agréables, accueillants et favoriser la convivialité (salle du personnel réaménagée en 2016 et installation d'une kitchenette en 2017)) ou permettre aux professionnels de travailler sereinement (aménagement d'une nouvelle salle de prépa en 2018). 4 pièces identifiées sont destinées aux personnels :



– La salle du personnel : située au pavillon d'accueil, elle permet les temps de pause et de détente, certains y déjeunent en apportant leur repas. On y trouve les informations habituelles : plannings de travail, nouvelles récentes, informations de la direction, abonnements, informations du CSE, compte-rendu de réunions...

professionnels, les membres du CVS, d'y pratiquer les entretiens, les formations, d'y recevoir les familles en entretien....

- Le bureau éducatif : situé au sein des pavillons d'hébergement, il permet les transmissions entre professionnels et rassemble toutes les informations concernant les résidents : départ de week-end, annulation d'activité...



- La salle de préparation : installée en 2018, cette salle équipée d'ordinateurs et de rangements permet aux professionnels d'effectuer leur temps de prépa au calme : écrits, préparation d'ateliers et des séjours de vacances, gestion de l'argent de poche, contact avec les tuteurs, lectures...



7.4 Le soutien aux professionnels

Il existe, au niveau associatif ou des établissements ou services, un certain nombre d'actions ou d'instances qui visent le soutien aux professionnels. Parmi celles-ci, on peut citer :

La formation continue : elle représente un investissement important mais nécessaire. Qu'elle soit à l'initiative de l'employeur ou des professionnels, elle permet une réactualisation des acquis, le développement des compétences et l'acquisition de nouveaux savoirs. Le plan de formation est réalisé chaque année au niveau associatif et en concertation avec un comité de suivi. Il s'élabore en lien direct avec les objectifs du projet d'établissement ou ceux du CPOM signé avec les financeurs. Diplômante ou qualifiante, généraliste ou spécialisée, l'offre de formation implique des choix. Ils sont transmis et explicités aux salariés par le biais de leur direction.

L'entretien professionnel : chaque salarié quel que soit son contrat de travail, bénéficie d'un entretien professionnel, une fois tous les deux ans. C'est un moment dédié, préparé, centré

sur les perspectives d'évolution du salarié, ses compétences, ses besoins en formation. C'est donc du temps investi pour bien anticiper les évolutions du service (les projets en cours et à venir, les compétences spécifiques à faire évoluer pour mieux répondre aux besoins des usagers...) et accompagner ces évolutions par le biais de la formation ou d'autres modalités de développement des compétences.

L'analyse des pratiques professionnelle : les séances sont réalisées toutes les 6 semaines environ et sont animées par un psychologue extérieur à l'établissement. 3 groupes sont formés selon l'établissement ou le service dans lequel on travaille : groupe foyer de vie, groupe foyer d'hébergement et groupe SAVS – ESAT.

L'Analyse des Pratiques Professionnelles permet de disposer d'un espace pour échanger avec d'autres à partir de ce qui constitue la pratique professionnelle. Elle n'a pas pour objectif premier de donner des « trucs et astuces » mais de permettre aux participants de trouver, au fil des séances, des réponses. L'objectif de l'APP est bien d'aider chacun à prendre du recul dans les situations complexes et douloureuses où il est impliqué et à y trouver du sens.

Le droit d'expression : les réunions d'expression des salariés se déroulent une fois par an sur deux temps : réunion et restitution. Elles concernent l'ensemble des salariés. Sans présence de la direction à qui elles s'adressent, elles s'autogèrent au niveau de l'animation et du secrétariat. Elles ont pour objectif de favoriser l'expression de tous les salariés par le biais de constats, remarques, propositions afin d'améliorer le fonctionnement de la structure.

8. Qualité et gestion des risques

8.1 Amélioration continue de la qualité

La démarche d'amélioration continue de la qualité du Foyer Pipark est impulsée depuis 2004. Elle a été soutenue par les deux évaluations internes successives (2004-2007 puis 2010-2013), la réécriture en 2010 du projet d'établissement et l'évaluation externe menée en 2014.

Un comité qualité a été mis en place pour ces différentes démarches et implique des professionnels représentatifs des différents secteurs d'activités du foyer Pipark. Cette composition du Comité Qualité Pipark est toujours effective en 2018, avec un représentant de chaque secteur professionnel : deux éducatrices coordinatrices, une aide-soignante, un instructeur en locomotion, une surveillante de nuit, une secrétaire, quatre représentants des services généraux (cuisine, lingerie, ménage, maintenance) et la direction. Il est donc composé de 11 personnes.

Actions réalisées dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité depuis 2017 :

- Affichage des coordonnées des personnes qualifiées dans chaque pavillon
- Questionnaire de satisfaction des résidents réalisé dans le cadre de la réactualisation des PP
- Amélioration des transmissions pour faire vivre les PP en :
 - Mise en place du réseau informatique
 - Révision de la trame des PP
 - Mise en place de la double référence

- Formalisation de la collaboration ESAT/FH pour les PP avec réalisation d'un écrit inséré dans le protocole de sécurité
- Réalisation de 2 protocoles d'accueil pour les nouveaux arrivants : professionnels et stagiaires
- Réalisation de 2 guides de bonnes pratiques spécifiques à la déficience sensorielle : DA et DV
- Réalisation d'actions d'ouverture sur l'extérieur :
 - Journée Pontivy : forum orientation des jeunes
 - Participation aux Colloques surdicécité à Rennes et vieillissement
 - Visites ponctuelles de l'établissement
 - Accueil régulier de stagiaires
 - Collaboration avec l'association ARESAT pour les futurs retraités ESAT
- Réalisation d'une fiche de traitement des désaccords et/ou requêtes (résidents ou familles)
- Installation d'un panneau d'affichage dans l'espace « attentes familles »
- Aménagement extérieur adapté à la déficience visuelle :
 - Escalier de secours protégé
 - Allées réalisées en remplacement de pelouse
 - Bande de guidage extérieure
 - Cheminement parking arrière
 - Chemin ESAT
- Instauration de la journée annuelle « information des familles » en novembre
- Au niveau associatif :
 - Fiches de postes réalisées
 - Livret d'accueil salarié réalisé

Action majeure de 2018 :

- La réécriture du projet d'établissement 2018 - 2023

Actions à poursuivre :

- Revoir la constitution du dossier « résident » : classement et archivage
- Réécrire la trame du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement
- Sécuriser les règles d'accès aux données informatisées en attente du SI
- Faire la synthèse du projet d'établissement à l'intention des usagers et des partenaires
- Ecrire les livrets d'accueil du foyer d'hébergement et des services
- Installer l'espace documentation « droits des usagers » en salle du personnel
- Adapter l'ensemble des documents aux résidents
- Intégrer les directives anticipées dans les documents d'admission
- Réactualiser la signalétique extérieure de l'établissement
- Nommer la personne de confiance
- Adapter la numérotation des chambres à la DV (repères tactiles) cf ADPT Accessibilité

8.2 Prévention et gestion des risques

8.2. 1 La prévention et la gestion des risques de maltraitance

Pendant longtemps on a davantage parlé de maltraitance, désormais c'est la bientraitance qui occupe le devant de la scène grâce à l'engagement des professionnels. La bientraitance est un outil d'amélioration des pratiques. Chaque professionnel joue un rôle individuel même si cette philosophie bienveillante s'appuie forcément sur le collectif.

La formation et l'organisation des analyses de la pratique professionnelle sont des outils indispensables à un accompagnement bientraitant. La bientraitance s'interroge constamment au vu des nouveaux besoins et des contraintes. Elle se construit en équipe et appelle à être partagée, évaluée et à dégager une culture commune d'établissement.

Les RBPP ou recommandations de bonnes pratiques professionnelles éditées par l'ANESM sont également des outils essentiels qui permettent, entre autre, de réinterroger les pratiques et ne pas se laisser englober par l'habitude ou l'urgence.

Voici un rappel des principes fondamentaux qui guident l'action de professionnels (RBPP « La bientraitance : définition et repères » page 14):

- Une culture du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité
- Une manière d'être des professionnels au-delà d'une série d'actes
- Une valorisation de l'expression des personnes
- Un aller-retour permanent entre penser et agir
- Une démarche continue d'adaptation à une situation donnée

Les outils à disposition des professionnels

- La fiche d'évènement indésirable :

Cette fiche a été réactualisée le 12 décembre 2017 suite à la formation « Vers la bienveillance : comprendre et intervenir ». Tout professionnel de l'établissement peut être amené dans l'exercice de ses missions, à constater un évènement indésirable. Elle a été validée en groupe qualité le 14 décembre 2017 et mise à disposition dans tous les services. Elle permet de décrire la situation, d'expliquer les mesures immédiates qui ont été prises et d'envisager les actions correctives à mettre en place.

- La fiche de signalement au CORSSI (centre opérationnel de réception et régulation des signaux) : distribuée aux nouveaux professionnels à leur entrée dans l'établissement lors de leur protocole d'accueil et dont un modèle est disponible dans le classeur des «Fiches d'évènements indésirables »

- La fiche de traitement des désaccords et/ou des requêtes entre l'utilisateur et l'établissement :

Il s'agit d'entendre l'utilisateur ou son représentant légal et de répondre à sa requête de la manière la plus adaptée possible. Dans le cas où l'on ne peut y répondre, il s'agit de lui rappeler les règles de la vie collective en lien avec le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement.

Une description précise des faits est réalisée pour la bonne compréhension de la demande exprimée. Ce document permet une traçabilité dans le suivi des traitements des désaccords ou requêtes. Ces fiches sont validées par la direction et consignées dans le dossier de l'utilisateur (partie éducative, onglet « requête et désaccord »).

8. 2. 2 Les dispositifs de prévention des risques professionnels

L'association valorise et s'appuie sur les instances représentatives du personnel pour mieux appréhender la gestion des risques professionnels. Notamment l'existence du CHSCT, qui contribue à la protection de la santé et la sécurité de tous les salariés ainsi que l'amélioration des conditions de travail.

La réactualisation annuelle du DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels) en équipe permet d'interroger les risques professionnels avec les salariés. Le retour en réunion en présence du médecin du travail et de l'inspecteur du travail, renforce les décisions prises ou en prose de nouvelles le cas échéant.

La cellule d'écoute : est une instance qui permet de recevoir et d'écouter un salarié en difficulté. Elle est composée de membres du CSE et du directeur général.

Les risques psycho-sociaux ont été évalués et des actions sont proposées. Elles sont suivies en lien avec le CHSCT (cellule d'écoute, temps de supervision, commission de pénibilité, plan sénior...).

9. Les objectifs d'évolution, de progression et de développement

Les objectifs d'évolution sont de natures diverses. Ils concernent :

Le public

- Se préparer à accueillir une nouvelle population et ajuster les pratiques aux nouveaux besoins : les jeunes adultes porteurs de troubles sévères du langage et/ou dyspraxiques.
- S'adapter à l'hétérogénéité des publics aux besoins parfois très divers
- Prévenir et répondre aux situations de « comportements problèmes » : organisation à privilégier, stratégies de prévention, d'intervention et les espaces de calme-retrait.
- Anticiper et préparer le transfert de certains résidents vieillissants.
- Préparer le départ des futurs retraités d'ESAT actuellement en foyer d'hébergement ou suivis en UVE.
- Poursuivre la formation du personnel au vieillissement et développer le partenariat avec les EHPAD voisins (résidents du pavillon 4).

Le fonctionnement

- Mettre en place la gestion informatisée du dossier de l'utilisateur.
- Anticiper l'organisation de la restauration lors des travaux de rénovation de la cuisine du foyer.
- Développer la collaboration avec les autres structures de l'association (FAM, IES, SSESAD) pour une meilleure connaissance des structures entre elles, mais aussi pour partager les connaissances et les compétences.
- Développer les partenariats avec les structures sanitaires : problématiques psychiatriques et psychiques.

Les thèmes de réflexion collective

- Les modalités d'hébergement des jeunes adultes qui privilégient un mode d'habitat inclusif au modèle institutionnel.
- Réhabiliter et réactualiser l'image des foyers de vie : familles, professionnels, jeunes en situation de handicap...

Validation du projet d'établissement 2018-2023 du foyer Pipark

Par le conseil de la vie sociale du 20 juin 2018

Signature du président du CVS, Mr Vincent Philippe



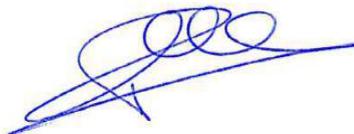
Par le conseil d'administration de l'association Gabriel Deshayes le 28 juin 2018

Signature du président de l'Association GD, Mr Bernard Jaïn



Par la direction générale et la direction de l'établissement

Date et signature du Directeur général, Mr Schabaille



Date et signature de la directrice, Mme Annabelle Le Naour

15 juillet 2018
A. Naour